

Etude préalable au XII^{ème} Contrat de Plan Etat-Région

ETUDE DES ASA DU DEPARTEMENT DES
PYRENEES ORIENTALES

ADASIA

19, Avenue de Grande-Bretagne
66 025 Perpignan Cedex

Juin à Novembre 1999

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être menée à bien sans le concours des directeurs d'ASA de ce département qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps à nos enquêtes. Nous tenons à les en remercier sincèrement.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETUDE

I. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

CLASSE 1

1. RESEAU	6
2. PERIMETRE	8
3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	9
4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	12
5. DIVERS	12

CLASSE 2

1. RESEAU	15
2. PERIMETRE	17
3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	19
4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	22
5. DIVERS	22

CLASSE 3

1. RESEAU	26
2. PERIMETRE	29
3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	32
4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	35
5. DIVERS	35

CLASSE 4

1. RESEAU	38
2. PERIMETRE	40
3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	43
4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	47
5. DIVERS	47

II. SYNTHESE

1. QUATRE TYPES D'ASA SUR LE DÉPARTEMENT	51
2. RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS PAR CLASSE	51
3. PROBLÈMES RÉCURRENTS CHEZ LES ASA	52

CONCLUSION

PRESENTATION DE L'ETUDE

Le département des Pyrénées Orientales est caractérisé, sur le plan hydraulique, par un très grand nombre de canaux qui forment un chevelu permettant l'irrigation d'une bonne part de la surface agricole du département. On y compte en effet 248 ASA (Associations Syndicales Autorisées) d'irrigation en activité qui gèrent cette multitude de canaux. La carte n°1 figurant en annexe présente la localisation de ces ASA.

Dans le cadre de la préparation du XII^{ème} Contrat de Plan Etat-Région, l'ADASIA (Association Départementale des ASA d'Irrigation et d'Assainissement) a été chargée par le Conseil Régional Languedoc Roussillon de réaliser une étude sur les besoins d'aménagements hydro-agricoles pour le département des Pyrénées Orientales. Cette étude doit permettre de quantifier et de localiser les projets et les travaux nécessaires sur les différents bassins départementaux.

Dans ce but, a été réalisée, à l'attention de l'ensemble des gestionnaires de canaux, une enquête portant sur :

1. la connaissance des réseaux actuels : ressource, ouvrages de captage, de transport et de distribution de l'eau, plans des réseaux, périmètres irrigués, existence éventuelle de réseaux sous pression, rôles des canaux extérieurs à l'irrigation, travaux réalisés au cours des 15 années précédentes.
2. le fonctionnement des ASA : nombre d'adhérents, d'irrigants, de syndics, présence aux assemblées générales, gestion du budget, tour d'eau, entretien du canal.
3. les problèmes rencontrés du point de vue technique (vétusté des ouvrages) comme du point de vue administratif (problèmes de budget, de recouvrement de la taxe, dynamisme de l'ASA).
4. les perspectives et les besoins en investissements au niveau des canaux : évolution des cultures et des besoins en irrigation, travaux envisagés (cuvelage, réseau sous pression, bassins de stockage), coût estimatif.

Ce questionnaire (voir annexe 2) a été envoyé à 197 directeurs d'ASA du département. 75 nous ont été retournés. Un gros travail de mise à jour a été réalisé sur la liste des directeurs d'ASA, fournie la DDA. En effet, un certain nombre de directeurs ont changé, des ASA ont été dissoutes ou sont en sommeil, d'autres encore ont uniquement un rôle d'évacuation des eaux pluviales.

Sur la base de ce même questionnaire, des entretiens plus approfondis ont été réalisés avec une quarantaine de directeurs de canaux, représentatifs des réseaux de plaine et de montagne du département. Nous avons ainsi travaillé pendant les mois de Juillet et d'Août avec les directeurs d'ASA des communes suivantes :

- Arles sur Tech, Bouleternère, Canaveilles, Céret, Clairà, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Espira de l'Agly, Estagel; Eus, Formiguères, Fuilla, Ille sur Têt, Pézilla de la Rivière, Pia, Prades, Py, Rivesaltes, Saint Paul de Fenouillet, Saint Génis des Fontaines, Thuir, Ur, Vernet les Bains, Villeneuve de la Raho, Vinça.

Au total, le travail est donc effectué sur 108 des 248 ASA du département. Aussi, lorsqu'il sera mentionné dans ce rapport une moyenne départementale, il faudra l'entendre par rapport aux 108 ASA interrogées. Ces chiffres sont donc relatifs et en général majorés : en effet, si toutes les grandes ASA du département ont été systématiquement rencontrées, les petites ASA par contre, même si elles sont représentées au niveau de cette étude, n'ont pas toutes répondues au questionnaire. Les moyennes départementales tirées de notre échantillon sont donc en général supérieures aux chiffres que l'on pourrait attendre. Néanmoins, elles constituent un élément de comparaison fort intéressant.

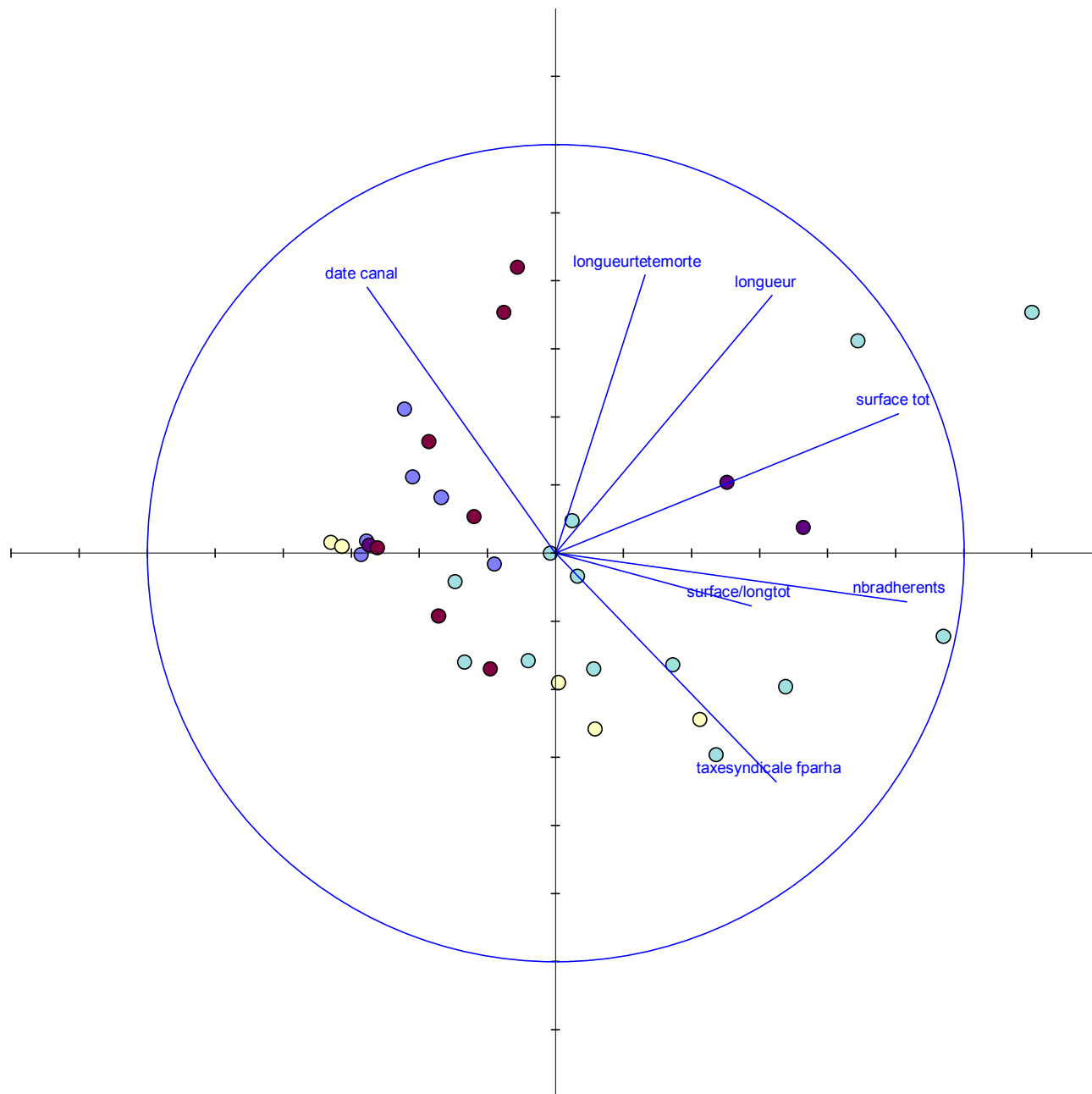
Les résultats des enquêtes ont été saisis et analysés grâce au logiciel "SphinxPlus2".

A ces résultats ont été ajoutées des données financières tirées des comptes administratifs de l'année 1998. Ils ont permis d'avoir une approche économique plus précise lors de l'analyse.

Afin d'aboutir à une typologie des ASA, il a été réalisé une analyse en composantes principales à partir de l'ensemble des questionnaires. Les variables retenues pour cette ACP ont été : la date de création du canal, la longueur du canal, la longueur de la tête morte, le périmètre de l'ASA, le nombre d'adhérents à l'ASA, le montant de la taxe syndicale (le rôle), le rapport "surface du périmètre irrigable / longueur du canal". On a pu ainsi mettre en évidence quatre classes différentes d'ASA sur le département. Pour mieux comprendre les variables analysées pour chacune de ces classes, il est possible de se référer au questionnaire complet figurant en annexe n°2.

Analyse en composantes principales (1)

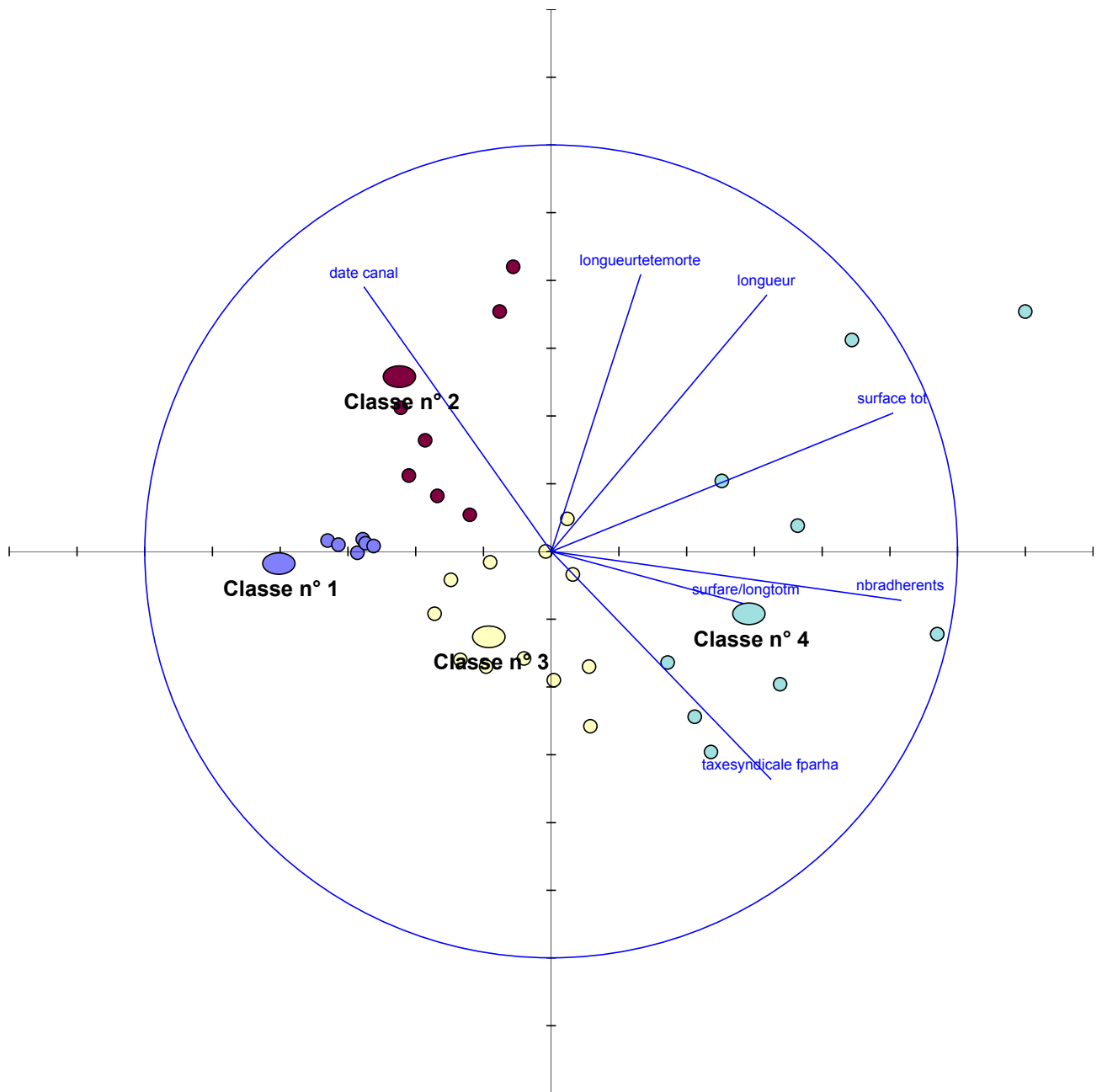
Variabes : date canal, longueur, longueur tête morte, surface totale, nombre d'adhérents, taxe syndicale en francs par ha, surface/longueur totale.







Légende :

- : Cerdagne - Capcir
- : Vallée de la Têt
- : Conflent
- : Tech
- : Agly

Analyse en composantes principales (2)



Légende :

-  : Classe 1 - périmètres réduits.
-  : Classe 2 - périmètres de taille moyenne avec grande longueur de canal.
-  : Classe 3 - périmètres de taille moyenne avec longueur de canal réduite.
-  : Classe 4 - périmètres de grande taille.

Commentaires :

- L'ACP est réalisée sur l'ensemble des questionnaires concernant les ASA d'irrigation du département, soit au total 108 observations.
- 62% de la variance est expliquée par le plan factoriel représenté. Chaque observation est représentée par un point.
- L'axe horizontal est défini par des variables représentatives de la taille du périmètre irrigable.
- L'axe vertical est quant à lui défini par des variables représentatives de la longueur du canal et de son ancienneté.
- Une seule observation se situe à l'extérieur du cercle : il s'agit du réseau sous pression de Villeneuve de la Raho, ce qui explique qu'il se différencie très fortement des autres canaux.
- Seules 34 ASA sont représentées dans cette analyse statistique, les autres ayant une ou plusieurs données manquantes pour les variables considérées.
- Une typologie en 4 classes d'ASA se dégage de cette ACP, qui n'est pas seulement et totalement liée à la localisation géographique des ASA. Cependant, les grands réseaux se situent essentiellement dans la plaine du Roussillon et en Cerdagne, alors que les petits réseaux sont majoritairement en montagne.

Dans la suite de cette étude, nous analyserons donc les caractéristiques de chacune des quatre classes mises en évidence ici, ce qui nous permettra d'aboutir à un diagnostic des ASA et de leurs réseaux et d'identifier leurs besoins en aménagements hydrauliques en fonction de leur typologie.

**ANALYSE DES RESULTATS DE
L'ENQUETE**

CLASSE 1

Cette classe regroupe des ASA de type « petits canaux de montagne » : les canaux concernés se situent en Cerdagne, Capcir, Conflent, Fenouillèdes et Haut Vallespir.

66% de ces canaux datent du 20^{ème} Siècle, 16% du 19^{ème} et 16% du 16^{ème} Siècle.

1. RESEAU

A) PRISES D'EAU

Les prises d'eau sont toutes situées directement sur des rivières secondaires du département .

Il s'agit de canaux « isolés » : il n'y a pas de récupération d'eau d'un canal amont et il n'y a qu'un seul canal pour la prise d'eau.

Les débits prélevés sont faibles : 25 à 30 l/s en moyenne.

66% des directeurs interrogés sont satisfaits de la quantité d'eau et de la régularité de la ressource.

33% d'entre eux envisagent une modification de la prise d'eau pour améliorer sa stabilité.

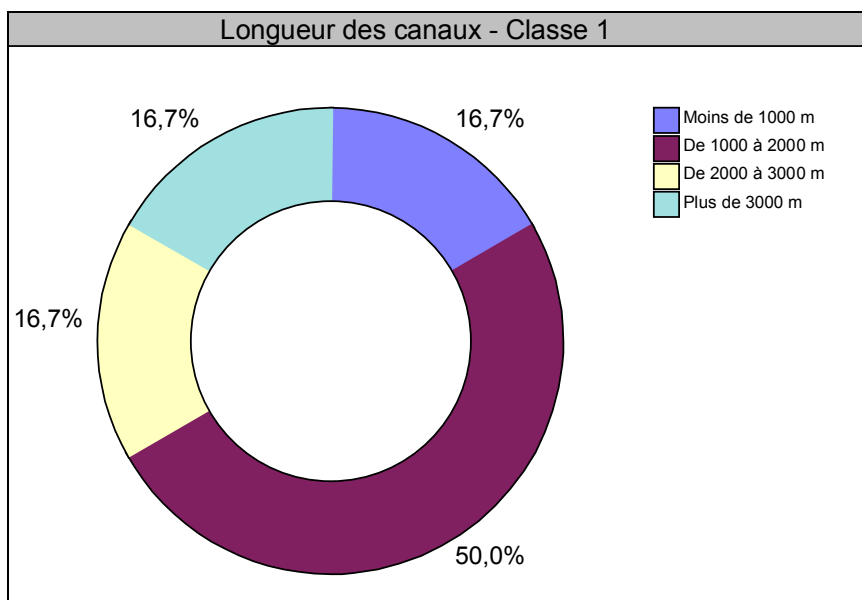
On peut noter des problèmes de vétusté, d'encombrement de la prise par des détritux divers, des problèmes d'arrachement suite à des crues.

Les souhaits émis concernent la rénovation, le busage et l'entretien de ces prises d'eau.

On note ponctuellement des conflits d'utilisation de la ressource avec les pêcheurs ou des usines hydroélectriques.

B) DIMENSIONS DES CANAUX

83% des canaux ont une longueur inférieure à 2 km. En moyenne, ces canaux font 1.98 km de long. Ils vont de 550 mètres à 5 km. Ce sont donc de petits canaux (moyenne départementale : 5,7 km).



En moyenne, les têtes mortes ont une longueur de 240 mètres (de 100 à 315 m) et représentent 11.5% de la longueur totale du canal. La largeur de ces têtes mortes est en moyenne de 48 cm (de 30 à 80 cm) : 50% sont inférieures à 50 cm et 50% sont entre 50 cm et 1 m (moyenne départementale : 1,39 m).

C) REVETEMENTS

Buses : 75% des canaux ont moins de 5% de leur longueur totale busée et 25% ont entre 25 et 30% de leur longueur totale busée.

Cuvelage : 66% des canaux ont entre 50 et 75% de leur longueur totale cuvelée et 33% ont moins de 5% de leur longueur totale cuvelée.

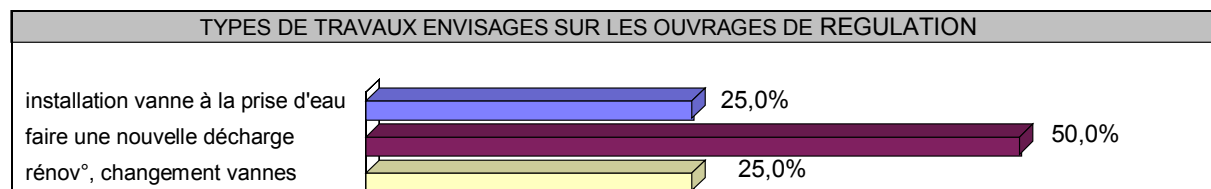
Tous les canaux de cette classe ont une longueur en terre inférieure à 13% de leur longueur totale.

Ce sont donc des canaux déjà très cuvelés.

D) TRAVAUX

Cuvelage : 100% des canaux envisagent de nouveaux travaux de cuvelage : 50% pour la rénovation et la réfection de l'existant et 50% pour l'extension du cuvelage déjà existant. On a donc une tendance future à cuveler encore davantage. On cuvelè en moyenne par tranche de 65 m. Le montant moyen des travaux est de 80 000 francs par an.

Ouvrages de régulation : 33% des directeurs d'ASA de la classe 1 envisagent la création de nouveaux ouvrages de régulation de type : vanne à la prise d'eau, nouvelle décharge, changement ou rénovation de vannes.



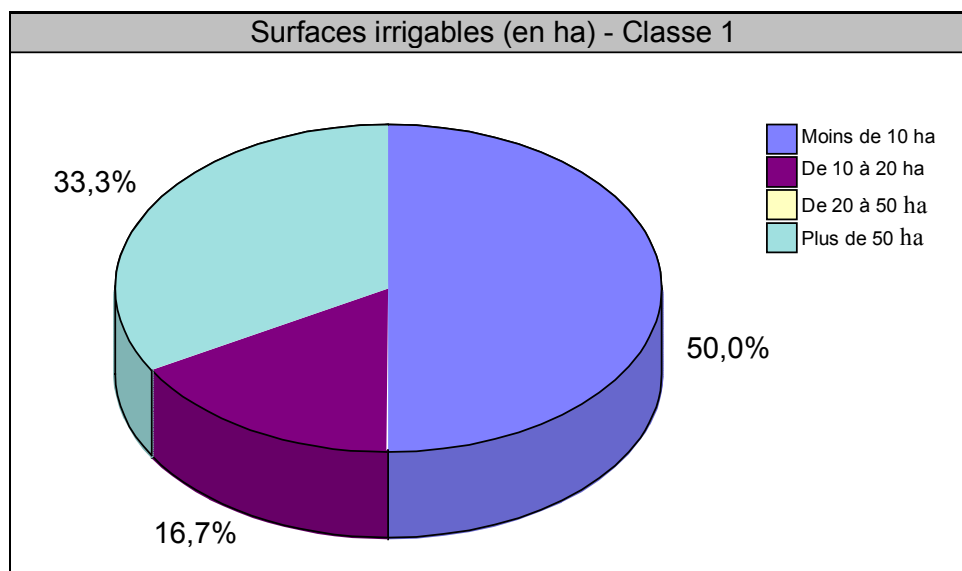
Travaux réalisés sur ces canaux au cours des 15 dernières années : cuvelage ou busage pour 33% des ASA, prises d'eau pour 17%, réparations ponctuelles sur des vannes pour 50%, curage et nettoyage pour 17% et soutènements pour 17% également. Le montant moyen des travaux s'élève à 113 000 francs (de 2000 à 200 000 francs).

Canaux	<ul style="list-style-type: none"> - Petits canaux type montagne avec difficultés d'entretien (accès difficile, ensablement, crues). - Pas de problème de ressource. - La majorité signale le problème des risques d'inondations et de fuites car le canal passe dans les villages pour les 2/3 d'entre eux.
Prise d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à vouloir cuveler et faire des prises d'eau solides pour simplifier l'entretien.

2. PERIMETRE

A) SURFACES

La surface totale irrigable de ces canaux est en moyenne de 24,37 ha (de 5,57 à 60 ha). 66% des canaux ont un périmètre inférieur à 15 ha et 33% des canaux a un périmètre compris entre 50 et 60 ha. Il s'agit donc de petits périmètres (moyenne départementale : 208 ha).



Minimum = 5,57, Maximum = 60,00
 Somme = 146,19
 Moyenne = 24,37 Ecart-type = 24,15

Toutes les ASA concernées ont au moins 85% de leur surface totale réellement irriguée. La surface irriguée s'élève en moyenne à 30 ha. Tout le périmètre est donc réellement actif par rapport à l'utilisation de l'eau.

B) CULTURES

Occupation du sol sur le périmètre irrigué

CULTURES	Fréq. citation rang 1	Fréq. citation rang 2	Fréq. citation rang 3	Fréq. citation rang 4	Fréquence totale
Arboriculture	33,3%				33,3%
Vignes					
Maraîchage		16,7%			16,7%
Prairies	33,3%				33,3%
Jardins particuliers	33,3%	16,7%	33,3%		83,3%
Lotissements		33,3%		16,7%	50,0%

(La question est à réponses multiples ordonnées).

On trouve en majorité des jardins particuliers (ils sont cités par 83,3% des ASA et chez 33%, ils représentent le 1^{er} type d'occupation du sol sur le périmètre). Les cultures principales sont l'arboriculture et les prairies (de façon anecdotique le maraîchage). On note aussi la présence relativement importante de lotissements sur le périmètre : 33% des ASA les signalent en 2nde position.

L'importante présence de jardins particuliers et de lotissements sur le périmètre souligne le fait que la vocation première de ces canaux n'est plus forcément l'irrigation agricole. Cette constatation est d'ailleurs confirmée par le chiffre suivant : 5% seulement des adhérents sont des exploitants agricoles.

En moyenne, 1 mètre de canal irrigue 2 ares (moyenne départementale. 2,89 ares).

50% des ASA concernées estiment que dans un avenir proche, on devrait observer une évolution des cultures entraînant :

- une augmentation des besoins en irrigation dans 75% des cas,
- une augmentation du bâti dans 25% des cas.

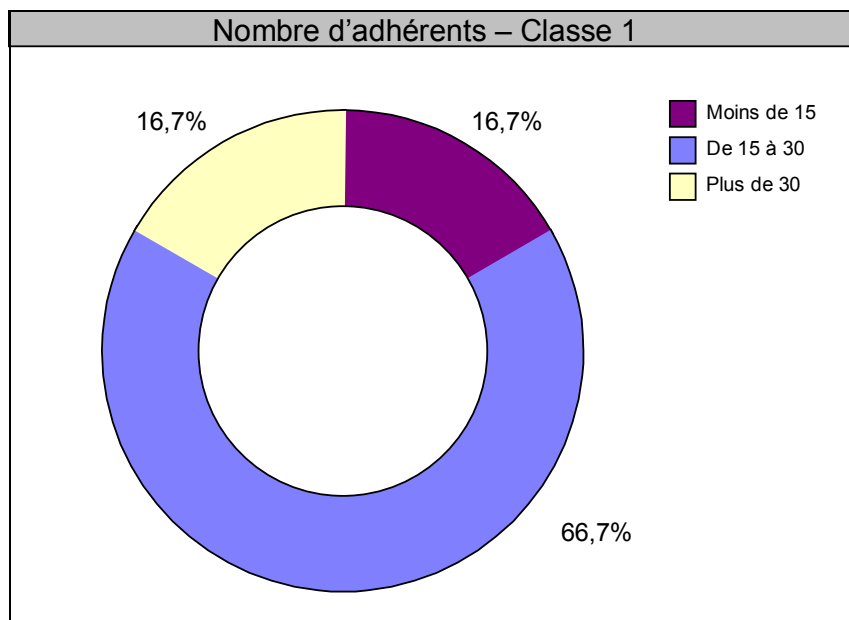
Il n'existe aucun réseau sous pression sur ces périmètres et il n'y a aucun projet prévu dans ce sens mais 33% des ASA émettent le souhait de créer un bassin de stockage pour assurer une réserve d'eau en cas de difficulté en été.

- *Petits périmètres.*
- *La vocation première du canal n'est plus toujours l'irrigation agricole. Beaucoup de jardins particuliers.*
- *Pas de réseau sous pression.*
- *Existence de projets de bassins de stockage pour assurer la ressource en été.*

3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

A) ADHERENTS

84% des ASA ont moins d'une trentaine d'adhérents. La moyenne est de 60 adhérents (moyenne départementale : 210 adhérents).



Minimum = 8, Maximum = 250
Moyenne = 60,50 Ecart-type = 93,22

Toutes les ASA ont au moins 80% de leurs adhérents qui irriguent. On est donc en présence de petites ASA dont tous les adhérents irriguent réellement.

B) VIE ADMINISTRATIVE

Il y a en moyenne 3 à 4 syndics par ASA.

66% des ASA ont un(e) secrétaire mais 33% n'a aucun personnel. Il n'y a aucun garde-vanne. On verra par la suite que leurs faibles budgets empêchent ces ASA d'embaucher du personnel qui se trouve donc très réduit.

Dans 66% des cas, la présence des adhérents aux assemblées générales est jugée satisfaisante. On ne relève aucun problème de succession du directeur ou des syndics. Ces ASA sont relativement dynamiques.

Au niveau administratif, trois problèmes sont soulevés par les directeurs :

- la vocation première des canaux n'est plus forcément l'irrigation. Ce changement de vocation entraîne un décalage au niveau des statuts, du règlement et de son application. Il serait donc bon de pouvoir les changer et de les adapter aux réalités actuelles.

- au niveau du suivi administratif du parcellaire, il n'est pas toujours facile de retrouver les propriétaires des terrains soumis à la taxe syndicale lors des successions.

- de nouvelles constructions apparaissent sur les périmètres. Ces lotissements qui n'utilisent pas forcément l'eau du canal ne comprennent pas toujours pourquoi ils doivent payer une taxe à l'ASA. Il existe donc vis à vis de ces parcelles bâties des difficultés pour recouvrer la taxe. Les directeurs émettent le souhait d'une meilleure gestion face à ces nouvelles constructions (information des nouveaux propriétaires de l'appartenance de leur terrain à l'ASA...).

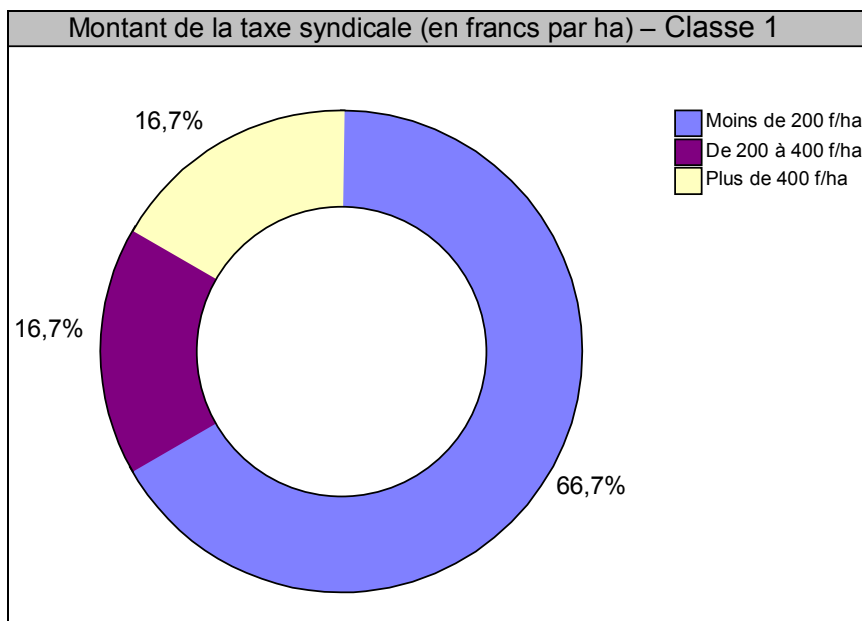
Il apparaît, d'une façon générale, que le fonctionnement juridique des ASA est trop lourd. Il faudrait une plus grande souplesse administrative.

Un souhait est également émis, celui d'un travail davantage en collaboration avec les municipalités.

Enfin, au niveau de la responsabilité des ASA en cas d'accident survenu sur (ou provoqué par) le canal, on peut dire que celles-ci sont très mal couvertes. En effet, 33% des ASA n'ont contracté aucune assurance pour le canal. Leurs directeurs ne sont donc pas couverts en cas de dégâts provoqués par les eaux du canal (inondations) ou en cas d'accident survenu sur le canal. De plus, sur les 66% qui sont assurés, 71% le sont chez Groupama qui ne fournit pas non plus de couverture par rapport à ces problèmes.

C) ASPECTS FINANCIERS

La taxe syndicale s'élève en moyenne à 226 francs / ha (de 95 à 500 francs / ha) et est pour 66% des ASA inférieure à 200 francs / ha. On se situe dans une fourchette basse par rapport à la moyenne départementale qui est de 580 francs / ha. Ce sont des rôles faibles.



Minimum = 95,60, Maximum = 500,00
Moyenne = 226,77 Ecart-type = 150,55

On ne relève pas de problème de recouvrement de cette taxe sauf cas isolés avec les lotissements.

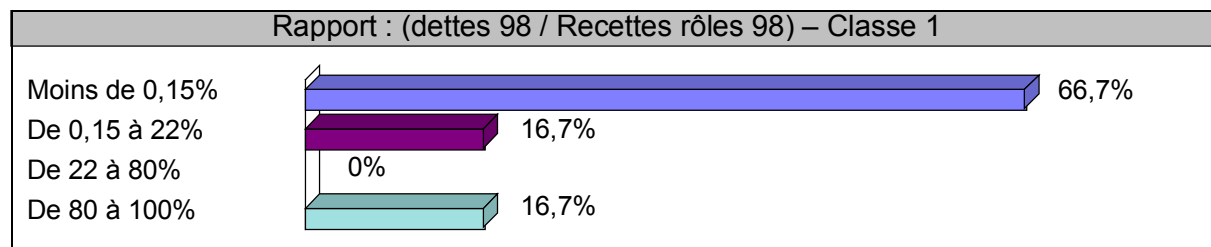
Budgets : la moyenne des recettes perçues grâce au rôle en 1998 s'élève à 5920 francs (de 1970 à 17350 francs) . Ce sont donc de très petits budgets, la moyenne départementale étant de 118 000 francs. 85% des ASA de la classe 1 ont une recette annuelle par perception des rôles inférieure à 6000 francs.

On peut noter la difficulté de certaines de ces ASA pour embaucher un employé avec des budgets si faibles. Elles rencontrent de gros problèmes de financement.

Subventions : les subventions de fonctionnement sont en moyenne pour la classe 1 en 1998 de 460 francs, les subventions d'investissement de 3600 francs.

Dépenses : 66% des ASA ont dépensé moins de 3000 francs en 1998 pour l'entretien du canal. Il faut rappeler qu'au sein de cette classe, les ASA n'ont pas de garde-vanne, ce qui diminue les frais de personnel au niveau de l'entretien. 80% ont dépensé moins de 100 francs pour la rénovation du canal (travaux).

Dettes : les charges financières sont en moyenne de 358 francs par ASA et par an, les remboursements des emprunts s'élèvent en moyenne à 545 francs par ASA et par an.



Minimum = 0,00, Maximum = 84,11
Moyenne = 17,54 Ecart-type = 33,69

66,7% des ASA ont des remboursements d'emprunts représentant moins de 0,15% de leur budget. En moyenne, ces remboursements s'élèvent à 17,5% des budgets. L'endettement est donc négligeable.

<i>Adhérents</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible nombre d'adhérents. - Il reste peu de personnes au sein de l'ASA mais elles sont toutes impliquées et irriguent réellement.
<i>Vie Administrative</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne présence aux assemblées générales : motivation des adhérents. - Personnel quasiment inexistant. - Quelques problèmes d'impayés avec les lotissements. - Problème de suivi administratif des propriétaires lors des successions. - Fonctionnement des ASA jugé trop lourd et obsolète. Souhait de réviser les statuts et de réadapter les règlements. - Problème d'assurance au niveau responsabilité sur les canaux.
<i>Aspects financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Taxes syndicales relativement basses. - Pas de gros moyens financiers : les budgets sont très faibles et rendent impossible la réalisation de gros travaux sur les canaux car les ASA ne sont pas en mesure d'assumer la part des 20% d'autofinancement due. - Peu d'emprunts et donc peu de dettes - Subventions quasiment nulles. - Résultats d'exercice peu élevés mais généralement positifs (peu de travaux, peu d'emprunts). - Les recettes récoltées grâce aux rôles servent entièrement à l'entretien courant des canaux.

4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

A) TOUR D'EAU

Dans 33% des cas, le tour d'eau n'est pas appliqué suite à la diminution du nombre d'utilisateurs et/ou à l'abondance naturelle de la ressource. Pour 50% des ASA un tour d'eau plus strict est appliqué en cas de pénurie. 17% des canaux souhaiteraient avoir un tour d'eau vraiment réglementé.

B) ENTRETIEN

L'entretien du canal se fait majoritairement juste avant la campagne d'irrigation, c'est-à-dire vers le mois de mars. Plus de la moitié des canaux arrête de fonctionner pendant la période hivernale. Dans 66% des cas, l'entretien du canal est fait par les adhérents eux-mêmes, les syndics ou le directeur. Dans 33% des cas, cet entretien est réalisé par la commune. Quant à l'entretien des agouilles, il est à la charge des adhérents.

Les problèmes soulevés au niveau technique sont :

- le vieillissement des personnes qui entretiennent le réseau,
- l'indiscipline et le non respect du tour d'eau.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Tour d'eau pas toujours respecté.</i>- <i>Entretien du canal réalisé par les adhérents eux-mêmes.</i> |
|---|

5. DIVERS

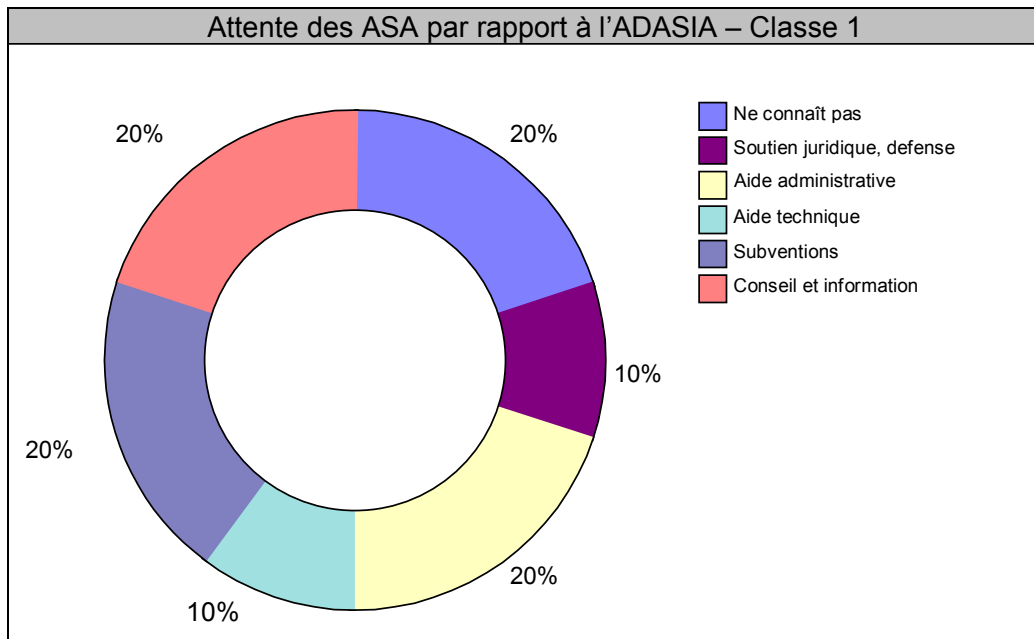
Formations : ces ASA ont émis le souhait d'une formation pour leur personnel ou leurs syndics. 33% d'entre elles seraient intéressées par un appui en gestion, une aide juridique ou des conseils techniques.

Regroupement : 33% des ASA seraient éventuellement intéressées par un regroupement avec d'autres ASA dans le but de simplifier leur fonctionnement, de mettre en commun leur personnel ou leur budget pour pouvoir faire plus facilement des travaux.

Rôles extérieurs à l'irrigation : 66% des canaux ont un rôle non officiel d'évacuation des eaux pluviales ce qui peut leur poser des problèmes de responsabilité en cas d'incidents de type inondations alors qu'au départ, ces canaux n'ont pas été conçus pour cela. C'est en général à la commune d'assurer ce rôle et d'en assumer les responsabilités.

Ces canaux servent également pour 33% d'entre eux à l'alimentation de sources, de nappes ou de puits. 50% d'entre eux permettent de maintenir un environnement vert sur le périmètre qu'ils traversent. Certains directeurs ont émis le souhait d'une valorisation touristique de leur canal. On peut d'ailleurs noter la présence de ponts anciens et de murs de soutènement remarquables le long de certains de ces canaux.

Attentes par rapport à l'ADASIA :



Il est à noter que 20% des ASA de cette classe ne savent pas à quoi correspond le sigle ADASIA. Il semblerait donc qu'en zone de montagne, l'ADASIA (Association Départementale des Associations Syndicales d'Irrigation et d'Assainissement) soit assez mal connue.

Avenir :

Sur la question « comment pensez-vous que votre asa va évoluer dans l'avenir et comment doit-elle évoluer pour assurer sa pérennité ? », les directeurs des ASA de la classe 1 ont fait les remarque suivantes :

- il faut une plus grande souplesse administrative,
- il faut davantage informer les adhérents sur le caractère crucial de la ressource en eau,
- l'ASA marche bien grâce à un président dynamique et motivant,
- il faut régler les problèmes de risque d'inondations dans les villages,
- il n'y aura pas de problème tant que les exploitants agricoles resteront.

- *Rôles extra-agricoles des canaux : évacuation des eaux pluviales, maintien d'un environnement vert, alimentation de sources et de nappes.*
- *Souhait de valorisation touristique des canaux.*
- *Le futur de ces ASA tient à la motivation et à l'implication des quelques personnes utilisatrices du canal qui continuent à entretenir celui-ci et à assurer sa survie.*

CONCLUSION

Cette classe comprend les ASA dont les caractéristiques majeures sont :

- **Petites ASA de montagne** : canaux relativement courts, petits périmètres, faible nombre d'adhérents.
- **Vocation agricole des canaux pratiquement disparue**. Il reste peu d'adhérents au sein des ASA mais tous sont motivés et utilisent le canal pour irriguer majoritairement des jardins particuliers.. Nombreux rôles extra-agricoles des canaux : évacuation des eaux pluviales, environnement vert, alimentation de sources, de nappes. Souhait de valorisation touristique des canaux.
- **Fonctionnement des ASA jugé trop lourd et obsolète**. Souhait de réviser les statuts et de réadapter les règlements.
- **Existence de projets de bassins de stockage** pour assurer la ressource en été.
- **Pas de gros moyens financiers**. Taxes syndicales relativement basses. Impossibilité d'employer du personnel, ce sont les adhérents qui se chargent de l'entretien des canaux. Souhait de cuveler autant que possible pour simplifier cet entretien. Pourtant, les faibles budgets empêchent les ASA de réaliser de tels travaux et l'intérêt agricole de ces périmètres étant faible, ces ASA ne sont pas considérées comme prioritaires, elles ne reçoivent quasiment pas de subventions. Pour elles, les choses avancent au coup par coup, les solutions sont peu nombreuses. Néanmoins, elles arrivent tant bien que mal à s'en sortir au niveau financier avec des résultats d'exercice peu élevés mais généralement positifs.

Le futur de ces ASA tient donc à la motivation et à l'implication des quelques personnes utilisatrices du canal qui continuent à entretenir celui-ci et à assurer sa survie.

CLASSE 2

Cette classe regroupe des « gros canaux » de montagne (Cerdagne et Capcir). Créés après 1880, ils suivent fréquemment des flancs de montagne sur plusieurs kilomètres, ce qui offre la possibilité d'une valorisation touristique.

1. RESEAU

A) PRISE D'EAU

Le débit des canaux est relativement faible par rapport à la moyenne du département : 157 l/s contre 819, prélevés pour la majorité dans les rivières secondaires de montagne du département. Cela explique le problème de régularité de la ressource que rencontrent 60% des ASA alors que la quantité pose un problème moins crucial (seule 1 ASA sur 4 se plaint du manque de quantité d'eau).

Les canaux sont donc obligés de prélever la totalité du débit disponible en période sèche. Cela ne manque pas de créer des tensions et des conflits avec les autres usagers de la rivière et particulièrement les pêcheurs pour 57% des ASA. D'autres conflits pourraient aussi apparaître avec le futur PNR (Parc Naturel Régional).

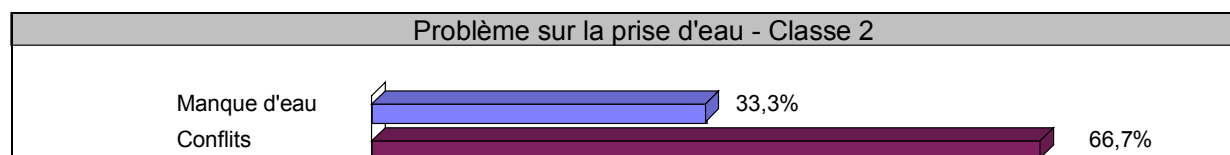
Travaux sur la prise d'eau :

- 29 % des directeurs interrogés disent souhaiter une modification de la prise d'eau, apparemment pour résoudre le problème de manque d'eau quand il est dû à la vétusté de la prise.

- 57 % n'en expriment pas le besoin : soit elle a été refaite récemment, soit elle est restée en bon état.

Les problèmes et souhaits rencontrés au niveau des prises d'eau sont les suivants :

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).



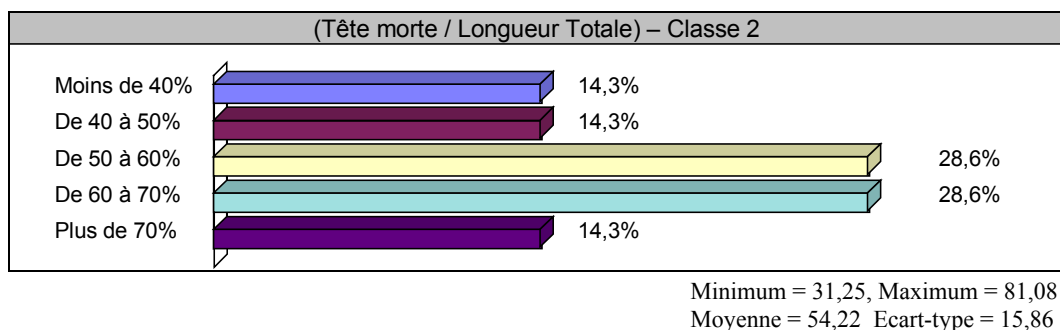
Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

B) DIMENSIONS DES CANAUX

Les canaux sont indépendants les uns des autres : ils ne n'ont pas de communication entre eux comme il est possible d'en trouver en plaine. Les problèmes de ressources et de réseaux sont donc spécifiques à chaque canal. La longueur moyenne des canaux de ce groupe est 9,3 km avec un écart type important (4448m) ce qui signifie une variabilité importante des longueurs. Celles-ci restent comprises entre 4 et 16 km.

La tête morte est très longue : moyenne de 5,2 km, pour une largeur de 0.84 m en moyenne avec une variabilité réduite (0.3 d'écart type). Ces deux valeurs sont très supérieures à celles de la moyenne départementale : respectivement 2 km sur 1,39 m de large. Cela s'explique par l'obligation d'avoir la prise d'eau à une altitude supérieure à son lieu d'exploitation ce qui induit souvent un long acheminement à flanc de montagne.

Pour affiner ce résultat, on s'est penché sur le rapport « longueur tête morte / longueur totale » :



Ainsi, en moyenne, la tête morte constitue la moitié de la longueur totale du canal. Cela implique forcément des coûts élevés d'entretien que l'on pourrait qualifier « d'investissements improductifs ». Pour 86% des ASA, 1 m de canal irrigue 2 ares alors que la moyenne départementale est 2.89 ares : on retrouve l'impact de la longueur de la tête morte.

C) REVETEMENTS

En ce qui concerne l'état des canaux, ont dispose des renseignements suivant :

Type de revêtement	Rapport sur longueur totale (%)
Cuvelage	20.6
Busage	28.5
Terre	8.7

On constate qu'ils sont relativement bien entretenus et les ASA ont principalement recours au busage (1/3 des canaux) qui évite les problèmes d'effondrement de terrain ou la chute de tout autre type de matériaux en raison du relief.

D) TRAVAUX

La totalité des ASA ont réalisé des travaux ces 20 dernières années, 42.9% régulièrement pendant 3 ans et plus. La somme des travaux réalisés s'échelonne entre 200 000F et 3 500 000F, soit une moyenne de 975 000F. Ils concernent, pour toutes les ASA, du cuvelage ou du busage plus quelques travaux ponctuels (prise d'eau, vannes, entretien...). Il y a donc eu sur ce secteur un gros effort de remise en état des canaux, qui continue, mais le plus gros est fait.

Il est facile de mettre ces constatations en relation avec le ratio « annuités / recettes annuelles » des ASA qui montre leur état d'endettement : pour environ 60% des ASA, les annuités représentent entre 13 et 95% de leur rôle. La moyenne étant de 57%, ce qui est énorme !

Des rénovations d'aménagements anciens intéressent 43% des ASA alors que des travaux de cuvelage sont prévus par 48% des ASA pour l'année 2000 (qui souhaitent en fait cuveler le canal sur toute sa longueur dans le but de faciliter l'entretien ultérieur).

La moyenne de ces travaux s'élève à 300 000F sur 440 m.

- 29% des directeurs rencontrés souhaitent le cuvelage ou le busage du réseau secondaire, toujours pour faciliter leur entretien et leur pérennité même si les adhérents concernés n'en ont plus usage (problème qui touche environ 4 ASA sur 10). Ce sont cependant des travaux qui restent secondaires à leur yeux en raison de la priorité à donner au canal principal dont la longueur et le relief imposent un entretien lourd financièrement (celui-ci représente en moyenne la totalité du rôle reçu en 98 et apparaît pour 40% des ASA comme un problème majeur).

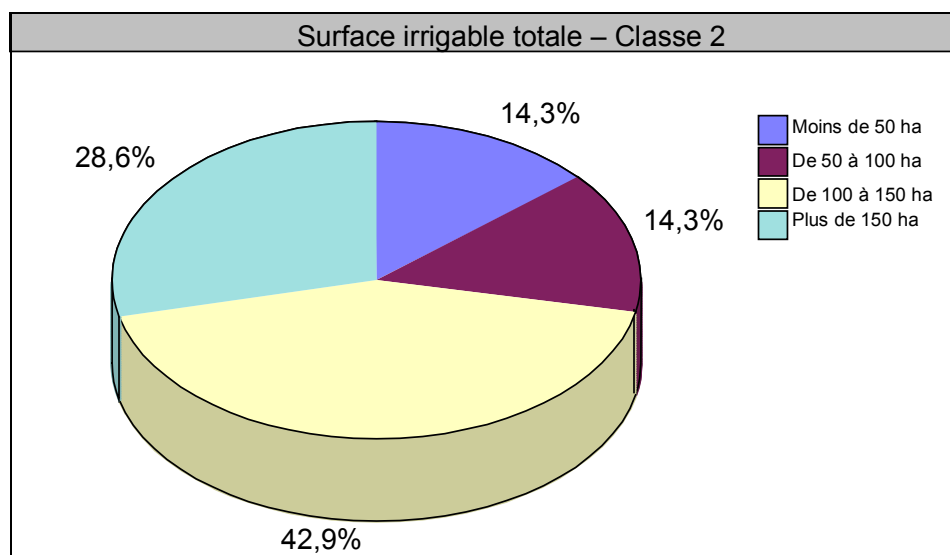
- 86% envisagent la création de nouveaux ouvrages de régulation (vannes en général) soit en changeant les anciennes (60%), soit pour créer de nouvelles décharges (40%).

- Canaux de montagne très longs en raison d'une tête morte particulièrement longue.
- Canaux assez bien entretenus après une vague de travaux importante.
- Encore beaucoup de cuvelage et de busage souhaité, vannes à remplacer.
- Beaucoup de conflits avec les autres utilisateurs de la rivière (pêcheurs).
- Problème de manque d'eau pour 50% des ASA.
- Problèmes d'entretien et coût des travaux important en raison de la longueur des canaux et des difficultés d'accessibilité (relief).

2. PERIMETRE

A) SURFACES

Les surfaces irrigables totales des ASA de la classe 2 sont réparties selon le graphique suivant :



Minimum = 16,36, Maximum = 300,00
Moyenne = 143,36 Ecart-type = 99,88

La moyenne départementale est de 208 ha, cette classe se situe donc en dessous mais reste relativement élevée : il s'agit de canaux de montagne irriguant des surfaces importantes.

Le rapport « surface irriguée réellement » sur « surface totale » montre que 70% des ASA ont une partie de leur périmètre inutilisé au niveau de l'irrigation. Parmi celles-ci :

- ½ sont fortement touchées (surface irriguée = 1/3 surface totale) ;
- ½ le sont faiblement (surface irriguée = 2/3 à 3/4 de la surface totale).

Le problème de déprise semble encore très ponctuel mais les directeurs ont exprimé leurs inquiétudes face à ce phénomène qui risque de s'amplifier. Il est apparemment inexistant en Cerdagne.

Il faut préciser que pour plusieurs ASA du Conflent, les éleveurs reprennent les terres abandonnées pour le parcours des animaux ce qui permet un maintien du périmètre.

B) CULTURES

Occupation du sol sur le périmètre irrigué

CULTURES	Fréq. cité en rang 1	Fréq. cité en rang 2	Fréq. cité en rang 3	Fréquence totale
Arboriculture		28,6%		28.6%
Vignes	14,3%			14.3%
Maraîchage		28,6%	14,3%	42.9%
Prairies	85,7%			85.7%
Friches		14,3%		14.3%
Jardins particuliers		14,3%	42,9%	57.1%
Lotissements		14,3%	28,6%	42.9%

Les prairies sont présentes sur 85% des ASA et citées en premier au niveau de la surface occupée pour 85% d'entre elles. Viennent ensuite l'ensemble des cultures sur des proportions plus réduites. Il est intéressant de noter que les jardins particuliers touchent plus de la moitié des ASA, les lotissements n'en sont pas loin. Cela signifie qu'ils ne représentent pas forcément une grande surface mais se rencontrent une fois sur deux sur un périmètre d'ASA.

On entrevoit les problèmes que cela peut poser par rapport à l'accès au réseau pour l'entretien, aux risques d'inondation de bâtiments par changement de vocation du terrain, au paiement du rôle si l'habitant n'irrigue pas. Pourtant, 100% des ASA interrogées ont répondu ne pas rencontrer de problème au niveau du périmètre ce qui signifie qu'au niveau actuel d'urbanisation, les ASA gardent leur vocation principale qui est l'irrigation de terres agricoles.

La relation ASA-exploitations agricoles est assez bonne puisque 50% répondent « Très bonne » et 50% « Moyenne ».

Les directeurs n'ont pas fait cas d'un changement de cultures ou d'une quelconque évolution, les données actuelles devraient donc rester stables.

C) RESEAU SOUS PRESSION

Il existe des pompages mais qui sont individuels à chaque exploitation ou servent à 2-3 irrigants (en Cerdagne uniquement). Cela montre le dynamisme de ces ASA quand on sait que le nombre d'exploitation par ASA est restreint en montagne. On retrouve le fait que ce sont des ASA de montagne assez dynamiques et de grande taille.

Les projets de mise sous pression intéressent la moitié des ASA mais restent au stade d'un simple souhait à ce jour.

D) BASSINS DE STOCKAGE

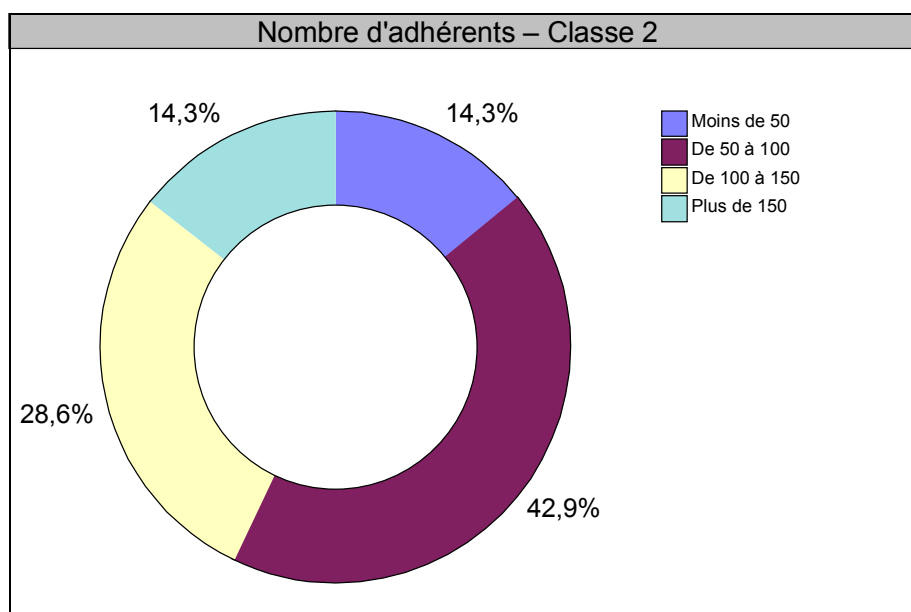
57.1% des ASA ont répondu avoir un projet. Il s'agit en général de régulariser la ressource. Apparemment 1 projet est relativement sérieux : sur la Vanéra.

- Surfaces importantes pour des canaux de montagne : canaux les plus importants ;
- Problème de déprise agricole latent ;
- Vocation agricole conservée ;
- Projets non concrets de réseaux sous pression ;
- Un projet sérieux de bassin de stockage sur la Vanéra.

3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

A) ADHERENTS

Le nombre d'adhérents est réparti comme suit :



Minimum = 19, Maximum = 196
Moyenne = 95,43 Ecart-type = 58,07

Le nombre d'adhérents est principalement compris entre 60 et 150 avec une moyenne de 94 alors que celle du département est 211. Il s'agit donc d'ASA de grosse taille comparées à l'ensemble des canaux de montagne mais qui restent nettement moins importantes en nombre d'adhérents que celles de plaine, ce qui est lié à la superficie des exploitations d'élevage, nettement plus grandes que les exploitations arboricoles ou maraîchères.

Le rapport du « nombre d'adhérents » sur le « nombre d'irrigants » présente une moyenne de 43%, ce qui est relativement faible et montre que le problème de déprise agricole, s'il est aujourd'hui apparemment peu cité par les directeurs d'ASA, pourrait poser un réel problème dans l'avenir.

B) VIE ADMINISTRATIVE

Les Assemblées Générales sont suivies avec plus ou moins de rigueur d'une année sur l'autre : les dernières AG datent de 1998 ou 99.

Il existe un problème de succession du directeur pour 43% des ASA et des syndics pour 57% : ceux-ci sont souvent issus de la « vieille génération » et suivent les canaux car ils font partie de leur culture, ce qui n'est pas forcément le cas des autres adhérents dont l'engagement est plus rare.

Les relations avec la perception sont assez bonnes et les procédures face aux impayés sont suivies jusqu'au bout (saisies) pour toutes les ASA. Cela ne les empêche pas d'être confrontées à des problèmes de recouvrement (43% des ASA) et des difficultés à faire valoir leurs droits sur les parcelles. Il leur est en effet difficile de suivre les évolutions de l'urbanisation sur leur périmètre et de retrouver les propriétaires.

80% des ASA posent le problème de l'assurance car étant chez Groupama, elles n'ont pas de responsabilité civile. Cela signifie que les dégâts par les eaux ne sont pas remboursés, les accidents en général dus au canal non plus. La victime a donc la possibilité de se retourner contre le directeur de l'ASA sans que celui-ci n'ait aucun recours possible. Une des ASA de cette classe est d'ailleurs en procès pour une inondation d'habitation. AXA semble proposer un meilleur contrat mais, comme l'ensemble des assurances, les risques sont grands et elle est très réticente à assurer les canaux.

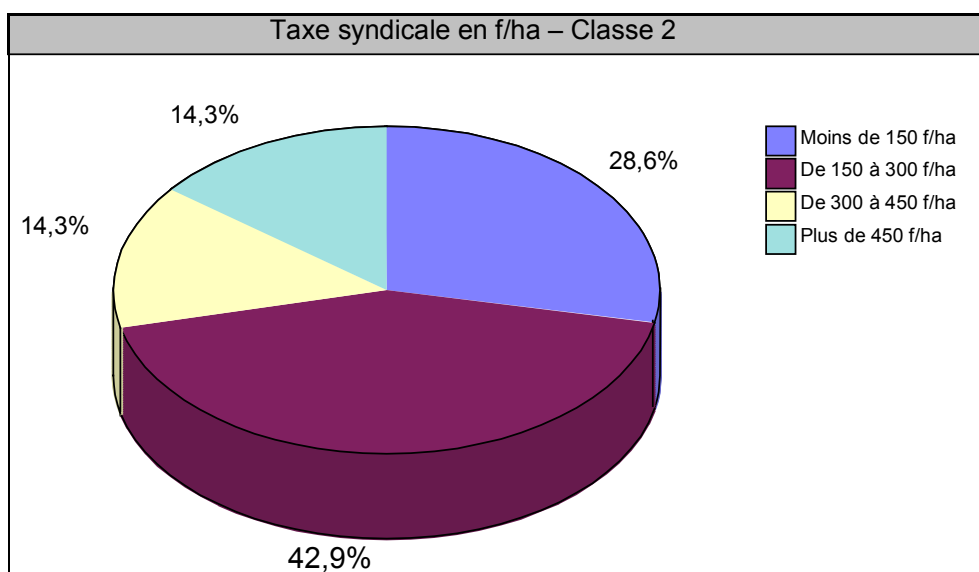
Ce problème vient pour partie des assurances mais surtout des statuts et règlements qui sont obsolètes et ne suivent pas les évolutions et le fonctionnement des ASA actuelles (problème signalé explicitement par 15% des ASA). Celles-ci ont pris conscience du risque juridique et administratif que représente le fait d'avoir des statuts non suivis et désirent les modifier.

Plus de la moitié ont une convention, surtout avec une usine hydroélectrique, parfois avec la commune pour le personnel, le bâti ou autre.

Les souhaits formulés concernent pour 30% la continuité de l'aide de la Mairie dans la vie administrative de l'ASA (secrétaire de mairie, informatisation).

C) ASPECTS FINANCIERS

Le rôle moyen est de 265F/ha ce qui est faible par rapport à la moyenne départementale (567F/ha). 85% des ASA ont un rôle inférieur à 400F/ha.



Minimum = 100,00, Maximum = 602,00
Moyenne = 265,00 Ecart-type = 165,29

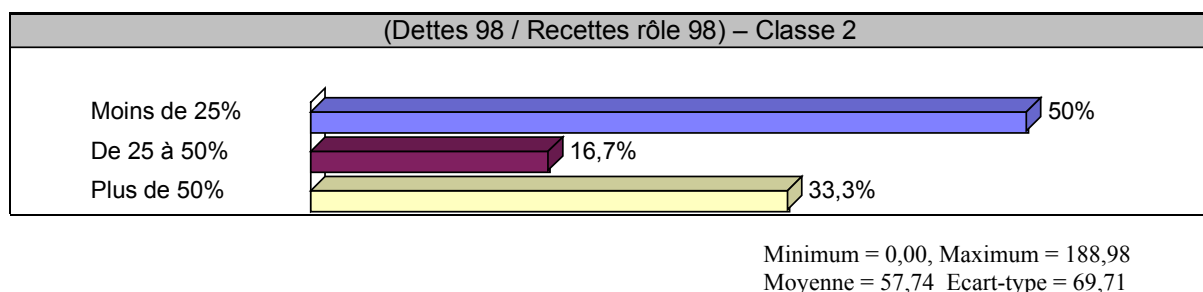
Les comptes administratifs des ASA viennent nous donner un complément sur la situation financière de ces canaux.

Budgets : le « rôle 98 », qui représente le total des taxes syndicales reçues en 1998, est aussi assez faible puisque 70% des ASA sont en dessous de 40 000F.

Subventions : les subventions de fonctionnement sont par contre élevées (26 417F en moyenne) ainsi que les subventions d'investissement (74 721 en moyenne). Elles viennent contrebalancer la faiblesse des ressources et les communes participent souvent soit aux travaux, soit par du « prêt » de personnel ou des aides financières régulières.

Dépenses : les frais d'entretien c'est-à-dire de fonctionnement courant de l'ASA (personnel, administratif, hors frais financiers) sont plus faibles que la moyenne du département. Ceci est logique au vu des taxes syndicales des ASA et de l'absence de garde-vanne. Le rapport « entretien / rôle » est égal à 106% ce qui signifie que la totalité du rôle reçu annuellement sert à financer les frais d'entretien malgré l'absence de main d'œuvre.

Dettes : à cela, se rajoutent les emprunts et les frais financiers. On a ici utilisé le rapport : « somme des frais financiers payés en 1998 et des remboursements d'emprunts / rôle 98 » :



Un tiers des ASA a plus de la moitié des taxes syndicales reçues annuellement qui servent à rembourser des emprunts. La moitié ont des emprunts conséquents à rembourser. Il s'agit donc d'ASA relativement endettées. 60% disent rencontrer des problèmes de financement dont 57% pour les travaux uniquement.

<i>Adhérents</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhérents important pour des ASA de montagne : grosses ASA de montagne ; - Problème de déprise agricole latent
<i>Vie administrative</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Vie administrative bien suivie dans l'ensemble ; - Problème de succession sur 50% des ASA ; - Problème de recouvrement du rôle, difficulté pour le suivi des parcelles ; - Importance de la commune et souhait que celle-ci continue (informatisation, secrétaire) ; - Gros problème d'assurance pour la responsabilité civile des canaux ; - Problèmes de statuts et règlements non adaptés.
<i>Aspects financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes faibles et subventions importantes ; - Aide financière des communes très présente ; - Frais d'entretien très élevés malgré l'absence de garde-vanne ; - Endettements relativement important ; - 60% ont des problèmes de financement.

4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

A) TOUR D'EAU

70% des ASA appliquent encore le tour d'eau ce qui est signe d'une fonction d'irrigation encore active et du caractère limité de la ressource. Pour les 30% restants, le tour d'eau n'est plus appliqué en raison de la diminution du nombre d'utilisateurs.

Un peu moins de 30% des ASA souhaitent changer le tour d'eau pour mieux l'adapter aux conditions d'arrosage actuelles.

B) ENTRETIEN

On constate qu'il y a très peu de personnel sur ces ASA. Elles ont recours aux employés de Mairie et parfois à des employés temporaires.

Type de personnel d'entretien	Fréquence
Adhérents, directeur, syndics	42,9%
Employé asa	14,3%
Commune	28,6%
Intervenant extérieur payé	28,6%

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (5 au maximum).

En ce qui concerne les agouilles, la grande majorité de l'entretien est réalisé par les adhérents, 15% des ASA demande à l'employé communal de s'en occuper. Lorsqu'il n'est pas fait, l'ASA fait parfois faire l'entretien et le facture ensuite aux adhérents concernés.

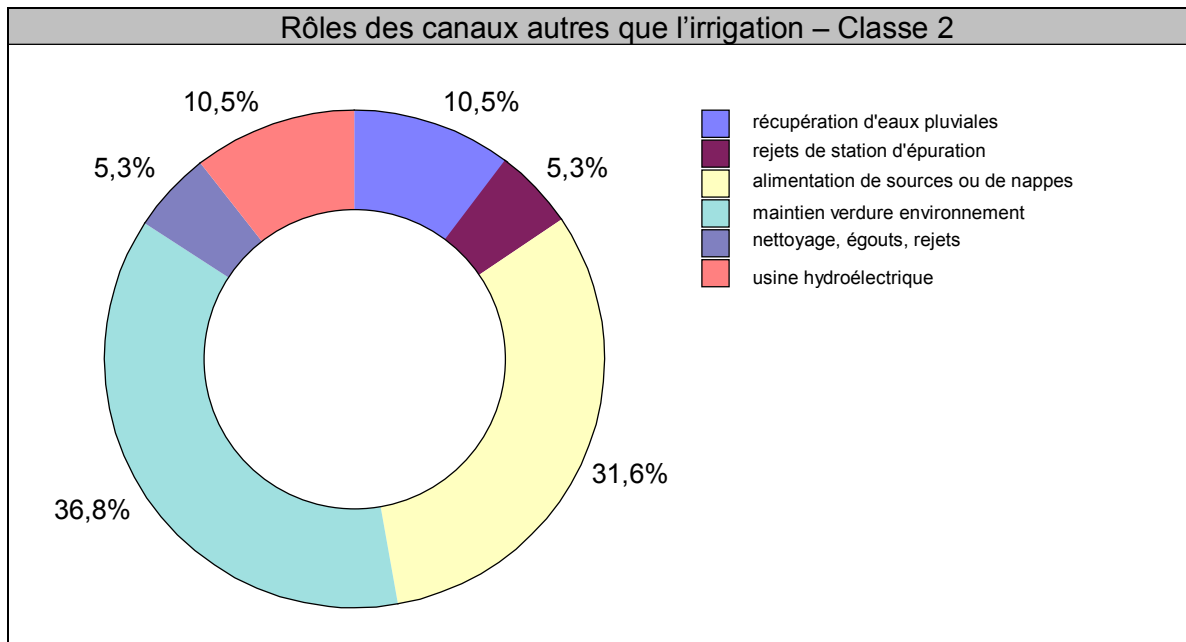
- *Peu de personnel mais recours aux employés de Mairie et employés temporaires.*
- *Tour d'eau appliqué pour la majorité : importance de la « vie agricole » des ASA.*

5. DIVERS

Formation : une des questions posées concernait l'intérêt d'une formation pour les ASA, 70% des directeurs n'en voient pas l'intérêt, les autres seraient éventuellement intéressés par une formation technique ou de gestion.

Regroupement : environ 50% des canaux voudraient et pourraient géographiquement participer à un regroupement d'ASA, la majorité pour pouvoir financer un garde vanne, certaines pour la mise en commun des travaux quand cela est possible.

Rôles des canaux extérieurs à l'irrigation : les canaux de ce groupe ont d'autres rôles que l'irrigation qui sont non moins importants pour l'entretien du milieu dans lequel ils s'écoulent :



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (7 au maximum).

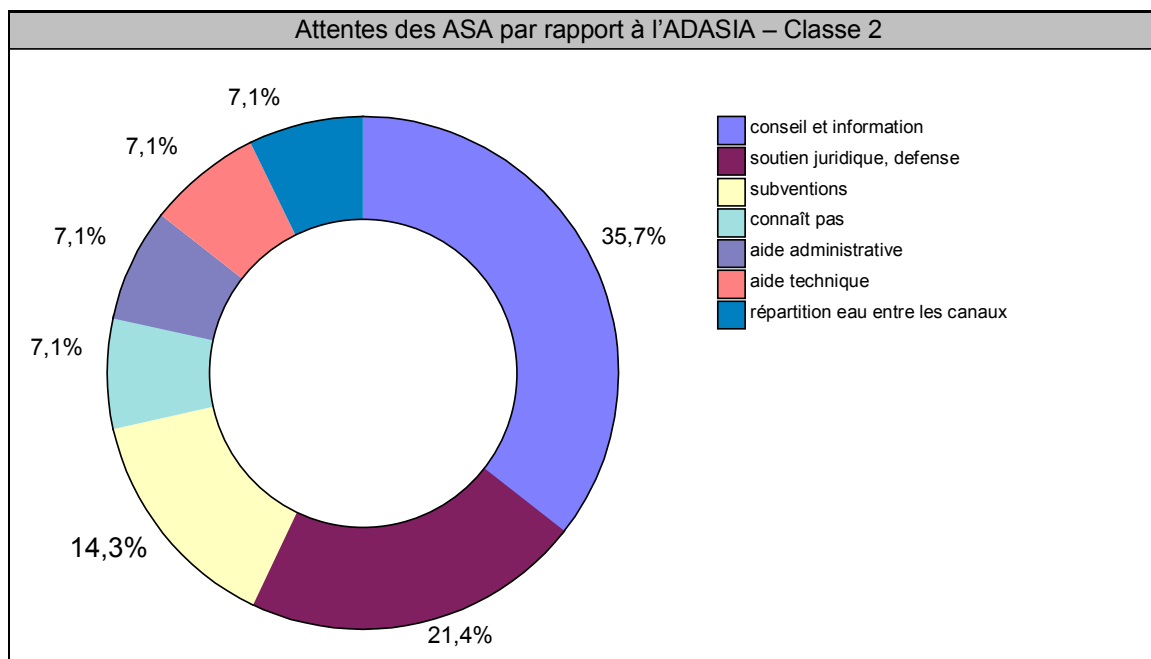
Les rôles d'alimentation de sources et de nappes et de maintien de la verdure environnante sont très importants particulièrement en montagne :

Par les infiltrations que les canaux occasionnent, toute une végétation est maintenue et génère le paysage que nous avons l'habitude de voir dans ce secteur.

Plusieurs communes trouvent leur eau potable à partir de sources, voire directement à partir d'un canal. Les canaux jouent donc là aussi un rôle primordial.

Une fonction non citée ici est le rôle de réserve d'eau pour les pompiers en cas d'incendie.

Attentes par rapport à l'ADASIA :



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (9 au maximum).

L'ADASIA par son caractère départemental acquiert un poids qui lui permet d'être représentative des ASA au niveau des autres collectivités du département et c'est ce qu'attendent les ASA puisque 43 % demandent un soutien juridique et la défense de leurs intérêts dans la vie départementale.

70% en attendent des conseils et un appui sur les problèmes juridiques, d'assurance, administratifs... Cela sous-entend une information complète des directeurs d'ASA sur tout ce qui les concerne : avancées de la loi sur l'eau, problèmes rencontrés par d'autres ASA et solutions apportées, directives européennes, logiciels etc.

Avenir :

Cette dernière question de l'enquête avait pour but de connaître l'avis des directeurs quant à l'avenir de leur ASA.

Les réponses ont été les suivantes (regroupées) :

- « continuer l'implication des communes dans leurs aides aux ASA » ;
- « entente avec les espagnols pour la gestion de l'eau » ;
- « peur face à la déprise agricole et aux problèmes de recouvrement : les ASA ont de moins en moins de ressources » ;
- « continuer d'entretenir le canal car il permet le maintien de terres cultivées » ;
- « pour mieux s'adapter à son fonctionnement actuel, l'ASA pourrait devenir une sorte d'établissement public à caractère commercial » ;
- « il faut avoir soucis de gérer l'ensemble de la ressource (AEP, Salubrité , Irrigation) ».

Il apparaît un souci de gérer l'eau dans l'avenir de manière plus globale, la nécessité d'entretenir les canaux car ils permettent une vie agricole, mais se pose le problème des ressources financières qui sont apparemment sécurisées par les aides venant des communes.

- *50% des directeurs sont intéressés par une union ou un regroupement d'ASA pour la mise en commun de la main d'œuvre ;*
- *Attente par rapport à l'ADASIA d'une représentation des intérêts des ASA au niveau départemental, des conseils et la transmission des informations ;*
- *Pour l'avenir : souci de gérer la ressource d'une manière plus globale, de maintenir les canaux en bon état, inquiétudes face aux problèmes de financement.*

CONCLUSION

Cette classe comprend les ASA dont les caractéristiques majeures sont :

- **ASA de montagne de grande taille** (canaux longs, périmètres importants, nombre d'adhérents élevé), plutôt **dynamiques encore actives au niveau agricole** malgré un problème latent de déprise agricole.
- Canaux assez bien entretenus, encore beaucoup de travaux souhaités dont un projet de retenue, ressource moyennement satisfaisante en quantité.
- Très gros soutien de la commune (financement, personnel, matériel).
- **Problème important de financement**, d'assurance, de statuts et de règlements non adaptés.

CLASSE 3

La classe 3 rassemble les canaux de plaine ou assimilés de plaine (Agly, Têt), de taille modeste à moyenne.

La majorité de ces canaux ont été créés avant 1400, il s'agit donc de canaux anciens, certains étant même antérieurs à 1200 !

1. RESEAU

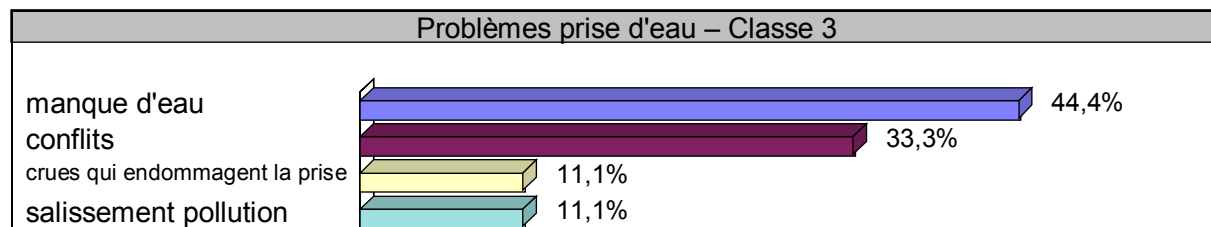
A) PRISE D'EAU

Le débit des canaux de ce regroupement est de 371 l/s en moyenne avec un maximum de 700 l/s ce qui reste inférieur à la moyenne du département (819 l/s). On peut donc en déduire qu'il s'agit de canaux de taille relativement modeste.

La prise s'effectue pour moitié sur rivières principales (Têt, Agly) et pour moitié sur des rivières secondaires.

Un problème de quantité au niveau de la ressource est signalé par les directeurs interrogés : il concerne 46.2% des ASA, 61.5% rencontrent un problème de régularité, ce qui signifie en général un manque d'eau en période d'étiage de la rivière. Les ASA confrontées à ce manque d'eau nous l'ont signalé presque systématiquement comme étant le problème principal que rencontre leur ASA.

Les résultats de la question sur les problèmes rencontrés à la prise d'eau sont ici présentés :



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

Le manque d'eau touche ainsi 44.4% des ASA ayant un problème, les conflits concernent les relations avec les pêcheurs et avec l'alimentation en eau potable (AEP).

D'autre part, 30% des ASA se plaignent de pollution : les ASA traversant des agglomérations ou ZI doivent s'équiper pour éviter que le canal ne se bouche avec les débris, les eaux sont souvent sales (vidange, carrières, etc.).

Les souhaits exprimés au sujet de la prise d'eau sont tous orientés vers l'amélioration de la régularité du débit et de sa quantité. Les ASA qui sont concernées par le manque d'eau cherchent activement à trouver une solution.

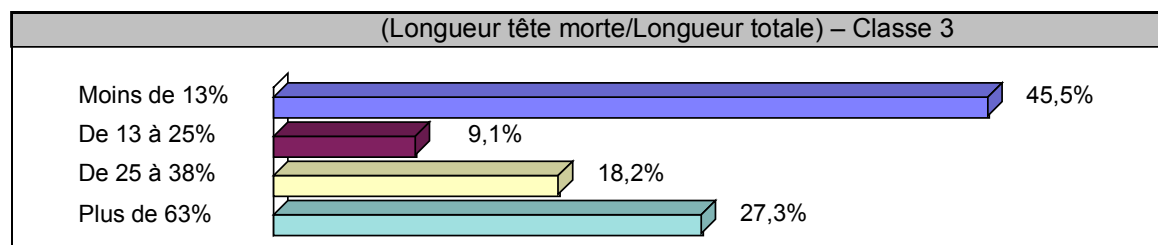
Les travaux envisagés :

- 60% n'ont aucun projet ;
- 30% veulent augmenter la quantité par rénovation ou construction d'épi, curage, rénovation de forages ou pompes d'appoints.

B) DIMENSIONS DES CANAUX

La longueur moyenne des canaux de ce groupe est 5 413 m ce qui correspond à la moyenne du département, la grosse majorité des canaux ont des longueurs comprises entre 2 et 8 km.

La longueur de la tête morte est de 1,7 km en moyenne, avec pour 61.5% une longueur inférieure à 900m. Le rapport longueur de la tête morte sur longueur totale montre une moyenne de 30% (1/3 du canal)



Il apparaît donc clairement qu'un des grands traits communs de ce groupe est la faible longueur de la tête morte. Cela signifie pour les ASA moins de frais d'entretien et de travaux à faire sur les canaux. Nous verrons que les superficies n'en sont pas moins relativement importantes : les ressources sont donc largement suffisantes pour des besoins en entretien peu élevés.

Les largeurs de têtes mortes sont en moyenne de 1,7 m, ce qui les classe parmi les canaux de section plutôt modeste de plaine.

C) REVETEMENTS

Etat physique des canaux :

Type de revêtement	% de la longueur totale (en moyenne)	
Cuvelage	56.8%	- 1 ASA sur 4 a moins de 35% de canal cuvelé.
Busage	18.5%	- la totalité des ASA ont moins de ¼ du canal busé.
Terre	10.78%	- ¾ des ASA ont moins de 12% du canal en terre.

La somme des pourcentages est différente de 100 : chaque revêtement est étudié indépendamment des autres.

Ce sont donc des canaux sur lesquels le busage est peu utilisé (facilité d'entretien, coût inférieur du cuvelage). Les portions en terre sont encore moins présentes. On peut donc dire que dans l'ensemble, une grosse partie des travaux de revêtement a été faite, en notant néanmoins que plus d'1/4 des ASA sont encore susceptibles de réaliser des travaux.

D) TRAVAUX

En s'intéressant aux travaux réalisés antérieurement par les ASA, on découvre qu'il s'agit de

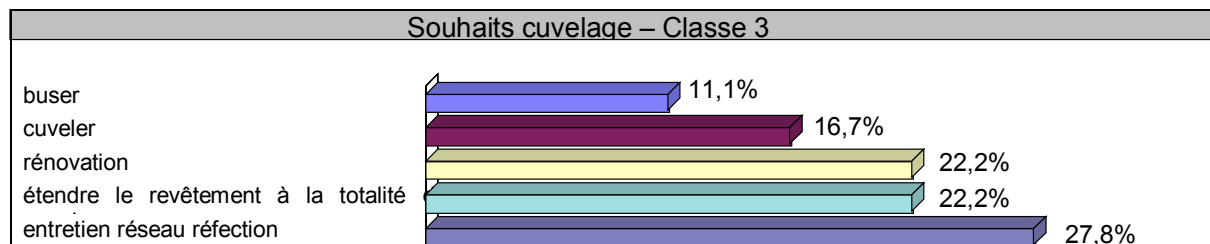
- cuvelage pour 85% des directeurs interrogés ;
- travaux faits ponctuellement, entre 92 et 99, surtout en 1998/99 (80% des ASA) .

Le montant moyen de ces travaux est de 493057 F en tenant compte de la création de 2 réseaux sous pression, sans ceux-ci, les montants sont entre 200 et 400 000F pour 80% des ASA (310 000F en moyenne).

Il s'agit donc principalement de cuvelage, faits dans les 15 dernières années et ponctuellement (une ASA cuvèle une portion du canal une année et attend quelques années pour recommencer).

Ces résultats indiquent des travaux assez récents donc sur lesquels les besoins de rénovation ou réparation sont réduits.

Il reste cependant des ASA qui souhaitent continuer à cuveler ou pour lesquelles les cuvelages sont plus anciens et nécessitent d'être revus.



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

75% des directeurs disent avoir des projets de travaux, ce graphique montre la diversité des travaux souhaités. Ceux qui sont prévus pour l'année à venir représentent des longueurs à cuveler entre 300 et 900m (410 en moyenne) pour un coût moyen de 235 000 F.

Les problèmes rencontrés sur le réseau principal sont des problèmes ponctuels comme des problèmes de fuites, de vétusté, de siphons à réviser, ponts, mais ils restent mineurs (62% des ASA non concernées). Cela montre bien que les canaux sont entretenus régulièrement.

Au niveau des ouvrages de régulation :

- 23.1% souhaitent le changement de vannes ;
- 7% la création d'une nouvelle décharge ;
- 15% sont touchées par le problème de vol ou bris de vannes (au niveau des agglomérations), problème qui rejoint la pollution des canaux (cause commune !).

Le réseau secondaire :

60% des ASA ne signalent pas de problèmes particuliers au niveau du réseau secondaire si ce n'est l'entretien. Celui-ci, normalement à la charge des irrigants, n'est pas réalisé correctement et entraîne une détérioration générale des « agouilles ».

Très peu envisagent de s'investir dans l'entretien ou la rénovation du réseau secondaire, 85% n'ont aucun souhait d'évolution particulière sur celui-ci. Il apparaît donc qu'il y a un réel problème d'entretien mais que les directeurs interrogés s'en désintéressent (quelle qu'en soit la raison).

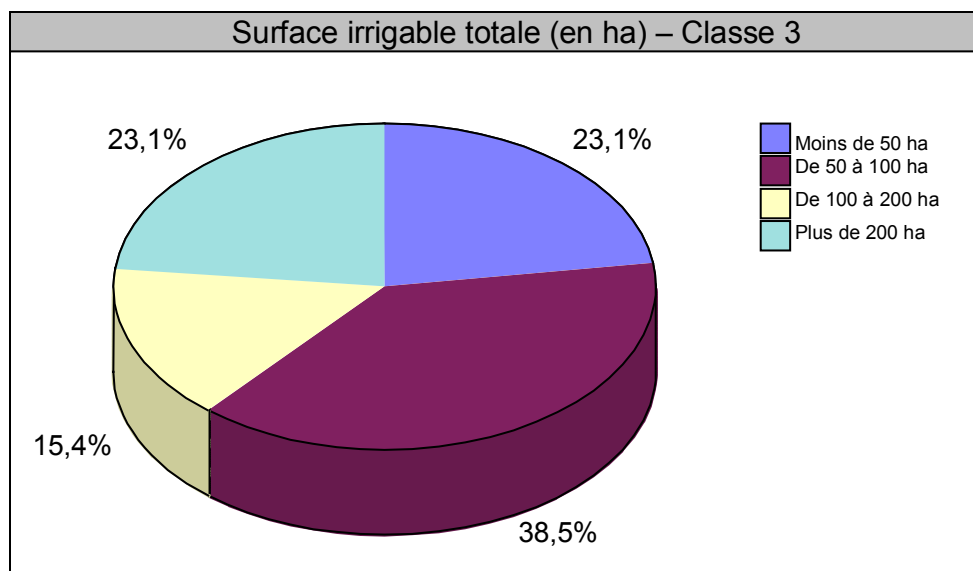
<i>Prise d'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Problème important de manque d'eau pour la moitié des ASA ;</i> - <i>Problème de pollution et salissement des canaux ;</i> - <i>Rénovation de forages d'appoint, prises d'eau à rénover (épi, vanne)</i>
<i>Canaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Canaux de longueur moyenne à courte avec des têtes mortes très courtes ;</i> - <i>Canaux régulièrement entretenus ;</i> - <i>Entretien peu onéreux et aisé ;</i> - <i>Nombreux travaux envisagés (entretien, cuvelage, rénovation)</i> - <i>Gros problème d'entretien du réseau secondaire.</i>

2. PERIMETRE

A) SURFACES

Le périmètre administratif est en moyenne de 120 ha avec la moitié des ASA à moins de 100 ha . On peut donc dire qu'il s'agit d'un mélange de canaux de plaine de taille modeste à moyenne (1 m de canal arrose 3.6 ares de terrain).

Surface irrigable totale (en ha)



Minimum = 18,06, Maximum = 300,00
Moyenne = 121,89 Ecart-type = 93,80

Le rapport de la « surface réellement irriguée » sur la « surface totale » indique une diminution des surfaces irriguées qui touche de manière très variable $\frac{3}{4}$ des ASA :

Surface irriguée/Surface totale	Fréquence
Moins de 15%	0,0%
De 15 à 25%	9%
De 25 à 50%	18%
De 50 à 75%	18%
Plus de 75%	55%

Minimum = 18,69, Maximum = 100,00
Moyenne = 69,62 Ecart-type = 30,89

Le problème de déprise agricole, auquel ce rapport est nécessairement corrélé, est signalé par 1/3 des ASA. Il signifierait une diminution de la vocation d'irrigation des ASA. Ceci peut avoir plusieurs causes : l'urbanisation, le manque de successeurs au niveau des exploitations, la disparition d'exploitation ou de surface en raison de la mauvaise conjoncture agricole.

B) CULTURES

CULTURES	Fréq. cité en rang 1	Fréq. cité en rang 2	Fréq. cité en rang 3	Fréq. cité en rang 4	Fréq. cité en rang 5	Fréquence Totale
Arboriculture	46,2%	23,1%				69,2%
Vignes	7,7%	15,4%		7,7%	7,7%	38,5%
Maraîchage	15,4%	7,7%		7,7%		30,8%
Prairies	15,4%					15,4%
Friches				7,7%		7,7%
Jardins particuliers	7,7%	46,2%	23,1%	15,4%		92,3%
Lotissements	7,7%		30,8%	7,7%	7,7%	53,8%

La question est à 6 réponses multiples ordonnées.

L'arboriculture est la plus présente autant en surface qu'en nombre (ASA sur lesquelles la culture est présente). En comptant celle-ci, 84.5% des périmètres ont une superficie principalement couverte par des cultures. Les jardins particuliers apparaissent généralement en deuxième dans le périmètre en terme de surface. Pour les 15% restant (lotissements et jardins particuliers), la majorité de leur surface n'est plus consacrée aux cultures.

En nombre de citations totales, les jardins particuliers sont remarquablement présents (rencontrés sur 92.3% des périmètres), suivi par l'arboriculture et les lotissements qui apparaissent tout de même sur 53.8% des ASA.

D'autre part, d'après 80% des directeurs, les ASA ont été confrontées à une diminution des surfaces irriguées et à une augmentation des constructions, notamment des terrains lotis. En moyenne, 5% des adhérents sont des exploitants agricoles avec qui les relations sont bonnes à moyennes, alors que sur les 53.8% d'ASA sur lesquelles se trouve un lotissement, plus de la moitié a signalé des problèmes avec ces lotissements.

La première colonne du tableau montre que déjà 15% de ces ASA n'ont plus pour première vocation l'irrigation (ce pourquoi elles ont été créées et ainsi qu'il est spécifié dans tous les statuts et règlements) et ce pourcentage est apparemment en passe d'augmenter.

Cette diminution importante de la vocation agricole par augmentation des constructions et de la déprise agricole (cette dernière est signalée par 1/3 des ASA) engendre un grand nombre de problèmes que nous verrons apparaître dans la suite de cette analyse (nous avons déjà parlé d'entretien du réseau secondaire et de pollution du canal).

C) RESEAU SOUS PRESSION

Sur l'ensemble des ASA de ce groupe, 23% sont équipées d'un réseau sous pression dont les caractéristiques sont les suivantes :

- les surfaces irriguées par ASA sont de l'ordre de 60 ha en moyenne (arboricultures et vignes) ;
- les réseaux sont toujours créés par un regroupement d'ASA à la suite d'une insatisfaction par rapport au gravitaire (temps, précision) et à la demande des exploitants agricoles adhérents ;
- 60% des surfaces sont en service (60% au goutte à goutte et le reste en micro-aspiration), le reste des surfaces est en attente soit par manque d'eau, soit en raison de la lenteur de replantation (vignes AOC vers cépages améliorateurs irrigués).
- une partie de ces réseaux (plaine de Vinça) est sous pression par gravité.

Ce sont donc des réseaux qui fonctionnent assez bien, construits plutôt à l'économie (regroupement d'ASA, mise sous pression par gravité). On retrouve donc bien les caractéristiques de ces ASA petites à moyenne de plaine qui se sont mécanisées à faible coût.

Il n'y a pas de nouvelle demande de réseau sous pression, peut-être en conséquence des problèmes de déprise que nous avons cités plus haut.

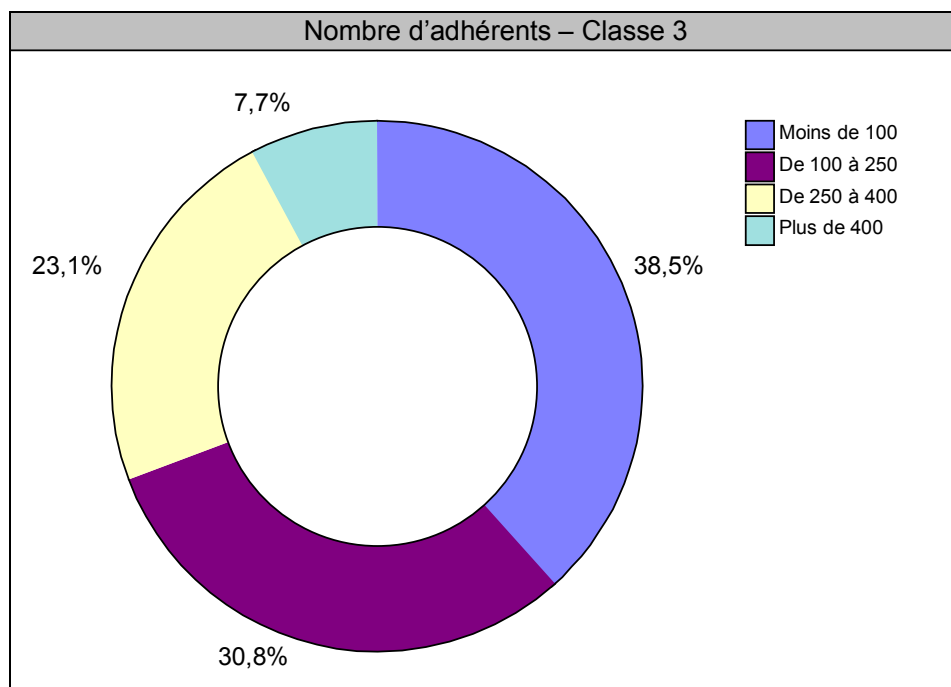
- ASA de périmètres moyens à petits ;
- Gros problème de perte de la vocation agricole des canaux suite à la déprise agricole et à l'augmentation des constructions.

- *Présence de réseaux sous pression fonctionnant moyennement, pas de nouvelle demande.*

3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

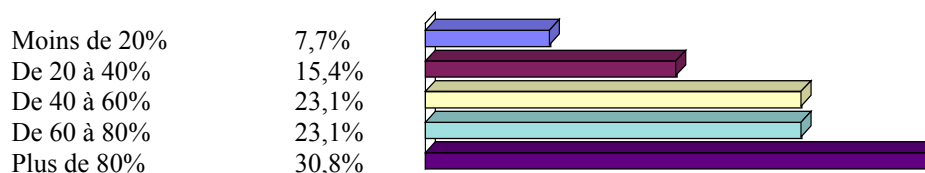
A) ADHERENTS

La majorité des ASA regroupe entre 80 et 300 adhérents pour un maximum de 519 et un minimum de 19. Il s'agit donc d'ASA de taille moyenne à modeste par rapport à l'ensemble du département.



Moyenne = 190,23 Ecart-type = 155,32

Le rapport du nombre d'irrigants par rapport au nombre d'adhérents est réparti comme suit :



Cette répartition permet d'observer un problème de diminution du nombre d'irrigants au moins pour 2/3 des ASA mais celui-ci reste très variable suivant les ASA. Il faut se souvenir que les exploitants agricoles représentent en moyenne 5% du nombre total d'adhérents.

Au niveau de la participation à la vie de l'ASA, il apparaît que :

- 70% des ASA ont un problème de participation aux Assemblées Générales ;
- 45% ont un problème de succession du directeur ;
- 30% ont un problème de succession des syndics ;
- ¼ des ASA ont un problème de recouvrement par rapport aux lotissements et aux friches.

Ces données montrent bien un taux de participation relativement décevant de la part des adhérents : il y a un gros problème de motivation et d'implication dans la vie de l'ASA, que l'on peut relier aux problèmes d'entretien du réseau secondaire que nous avons déjà évoqué. L'apparition de nouveaux arrivants par le biais des lotissements crée des problèmes de paiement de la taxe syndicale.

De tout ceci, il ressort que les adhérents de ces ASA ne sont presque plus des agriculteurs, sont médiocrement intéressés par la vie de l'ASA et s'investissent très peu. Ils auraient même plutôt tendance pour une partie d'entre eux à créer de réels problèmes aux ASA (recouvrement, entretien).

B) VIE ADMINISTRATIVE

Nous venons de voir que les adhérents s'investissent peu dans la vie de l'ASA en général, il en est de même au niveau de la vie administrative (réunions, travaux, entretien, paiement du rôle). Les dernières Assemblées Générales datent toutes de 1999, ce qui permet d'imaginer un bon suivi du fonctionnement administratif de l'ASA malgré le manque de participants (les ASA sont obligées d'être en règle dans la mesure où elles suivent les procédures face aux impayés jusqu'au bout). Les syndicats et les directeurs apparaissent en effet relativement dynamiques. Il faut signaler que ceux-ci sont plutôt âgés (environ 55-65 ans en moyenne).

30% des ASA ont des conventions signées surtout pour les zones bâties (la mairie prend à sa charge le paiement du rôle), parfois pour le pluvial. Il s'agit d'ASA très proches des grandes agglomérations où ces problèmes étaient devenus cruciaux et qui les ont ainsi résolus.

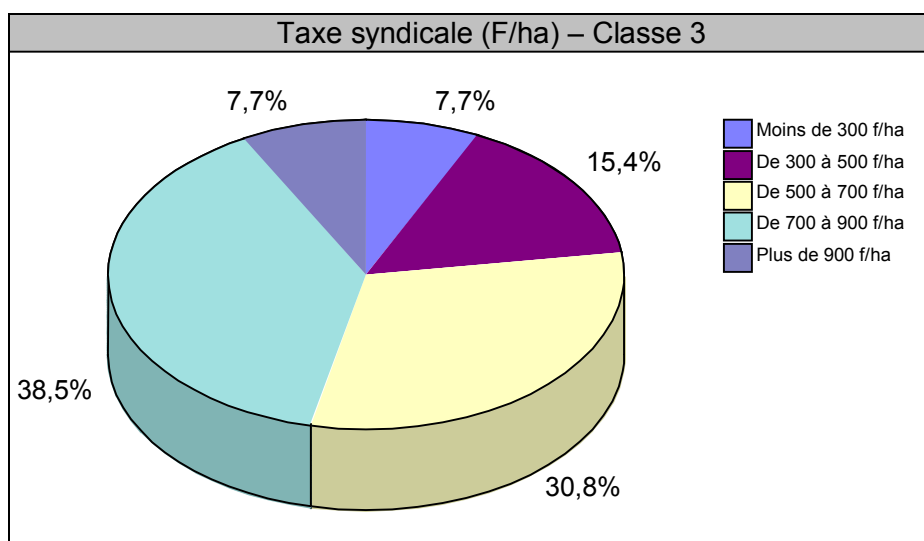
Les relations avec les perceptions sont bonnes et les procédures face aux impayés sont réfléchies au cas par cas par 1/3 des ASA. Cela représente des risques si le problème de recouvrement venait à s'amplifier par augmentation des friches et des constructions comme l'ont mentionné les directeurs d'ASA. A ce jour, les impayés ne représentent cependant en général pas de fortes sommes.

Elles sont assurées pour la majorité chez Groupama sans responsabilité civile avec tous les risques que cela comporte au niveau des dégâts potentiels causés par le canal (responsabilité du directeur). Une ASA est d'ailleurs en procès.

Ainsi, au niveau de la vie administrative, les ASA apparaissent assez indépendantes des municipalités et s'appuient plus sur les perceptions (qui s'occupent aussi souvent du secrétariat) et de secrétaires privées. 15% trouvent le fonctionnement administratif trop lourd et souhaitent changer règlement et statuts en fonction de leur fonctionnement actuel. Elles se plaignent d'un manque de personnes vers qui se tourner pour les conseiller et les suivre. Il s'agit donc d'ASA moyennement dynamiques, avec une vie administrative bien suivie, soutenues parfois par la mairie, souvent par les perceptions ou des secrétaires privées, dont le problème de responsabilité civile n'est pas résolu.

C) ASPECTS FINANCIERS

Valeur de la taxe syndicale :



Minimum = 72,60, Maximum = 1000,00
Moyenne = 615,35 Ecart-type = 229,82

Les taxes syndicales sont assez hétérogènes suivant les ASA, une majorité se trouve au dessus de 500 F /ha, ce qui est assez important. Le rôle est en moyenne 615 f/ha. Il faut rajouter à ce rôle, celui existant pour les adhérents rattachés à un système d'irrigation sous pression : 1030 f/ha en moyenne (de 900 à 1300 f/ha).

Budgets : le total des taxes annuelles avoisine une moyenne de 78200F ce qui est un peu en dessous de la moyenne départementale.

Subventions : les subventions de fonctionnement sont faibles.

Dépenses : les coûts d'entretien représentent en moyenne 103 500F par an. Environ la moitié des ASA finance un garde vanne à plein temps.

Dettes : au niveau des emprunts et frais financiers, 50% des ASA n'en ont pas et 50% ont entre 10 et 50% de leurs recettes annuelles (hors subventions) qui servent à leurs remboursements.

Il apparaît donc que ces ASA ne sont pas trop endettées et assument leurs emprunts.

Les problèmes de financement touchent tout de même 30% des ASA majoritairement pour le financement des travaux.

On peut conclure de tout ceci que certaines ASA ont des problèmes financiers mais que ce n'est pas le cas de toutes. Elles semblent en effet à peu près se suffire financièrement malgré la présence de gardes-vannes à rémunérer et le peu de subventions perçues. Cet équilibre pourrait toutefois se trouver modifier si les problèmes de recouvrement venaient à s'accroître.

<i>Adhérents</i>	<ul style="list-style-type: none">- ASA de taille moyenne à modeste en nombre d'adhérents;- Manque de motivation et d'implication des adhérents ce qui entraîne des problèmes de recouvrement du rôle et d'entretien du réseau secondaire;- Diminution du nombre d'agriculteurs;
<i>Vie administrative</i>	<ul style="list-style-type: none">- ASA moyennement dynamiques avec une vie administrative en règle,- Problème au niveau de la responsabilité civile;- Manque de personnes ou d'organismes vers qui les ASA puissent prendre conseil, avoir un suivi au niveau technique, administratif, juridique...
<i>Aspects financiers</i>	<ul style="list-style-type: none">- Autosuffisance financière pour la majorité des ASA malgré la rémunération de garde-vannes sur la moitié des ASA;- Equilibre financier fragile et dépendant de l'évolution des problèmes de recouvrement de la taxe syndicale;- Demande d'aides pour le financement des travaux.

4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

A) TOUR D'EAU

Le tour d'eau est appliqué par 70% des ASA, 21% ne l'appliquent plus en raison de la diminution du nombre d'irrigants. A ce jour, l'irrigation à partir du canal est encore active.

7% des ASA souhaitent changer le règlement.

7% rencontrent des problèmes d'indiscipline ou de non respect du tour d'eau.

B) ENTRETIEN

Au niveau du personnel d'entretien du canal,

- plus de 50% ont un garde-vanne,
- 30% font appel à des employés extérieurs et temporaires
- les directeurs et syndicats participent sur environ 40% des ASA.

Au niveau du réseau secondaire, l'entretien est laissé au soin des adhérents comme il se doit, mais sur un peu moins de 30% des ASA, les directeurs et syndicats y participent.

Il semble donc que les directeurs et syndicats soient très importants dans le maintien de l'entretien du réseau, même en présence d'employés.

- L'irrigation à partir du canal est encore active sur la majorité des ASA ;
- Directeurs et syndicats très impliqués dans l'entretien du réseau.

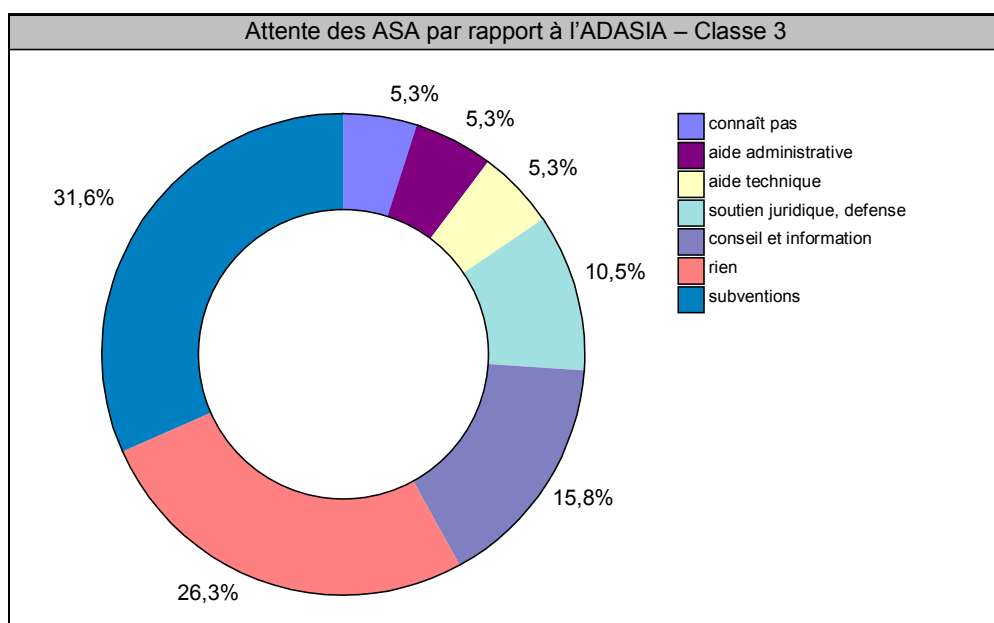
5. DIVERS

Formation : 15% des ASA seraient intéressées par de la formation.

Regroupement : environ 50% des ASA envisagent la possibilité d'un regroupement avec d'autres ASA voisines dans le but de simplifier leur fonctionnement, une faible partie pour la valorisation touristique des canaux.

Attentes par rapport à l'ADASIA :

Il est notable que 26,3% des ASA n'en attendent aucune aide alors qu'elles mentionnent aussi le manque de références au niveau du département pour les ASA. L'ADASIA n'ayant pas les moyens de mener des actions concrètes auprès des ASA, celles-ci n'y ont plus recours. Les autres en attendent principalement une aide financière, du conseil et de l'information, une défense des intérêts des ASA au niveau du département.



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (9 au maximum).

Rôles des canaux extérieurs à l'irrigation : Les canaux ont un rôle très important de récupération des eaux pluviales, que ce soit dans les zones rurales lors de pluies (évitent la submersion des terres, évacuent l'eau vers les ravins et rivières) ou dans les zones urbanisées (traversée de village, le canal des Jardins de Saint Jacques évacue ainsi toute la partie Nord Est de Perpignan).

Ils servent au nettoyage et à la salubrité (station d'épuration) pour 15% des ASA.

Ils alimentent sources et nappes par infiltrations, rôle primordial en plaine.

Au niveau de la valorisation touristique des canaux, un projet est en cours sur les canaux de la plaine de Latour de France. Ils souhaitent ainsi rénover et valoriser la tête morte et d'autres lieux pittoresques qui existent le long de leurs canaux.

Avenir : les directeurs d'ASA se sont exprimés face à l'avenir qu'ils entrevoient pour leurs ASA. Il en ressort les avis suivants :

- il y a un problème de communication, d'information entre les directeurs et les adhérents ainsi que depuis les autorités ou les collectivités envers eux,
- si la fonction d'irrigation disparaît, les canaux principaux seront entretenus pour l'évacuation des eaux pluviales et l'ASA disparaîtra,
- sans ASA, pas d'irrigation, sans agriculture, pas d'ASA. La survie des ASA dépend de l'agriculture et l'agriculture dépend des ASA, si l'un des deux vient à disparaître, les deux vont être abandonnés.

De ces avis, il ressort un climat plutôt pessimiste face à l'avenir par peur de la déprise agricole et de la montée de l'urbanisation sur les périmètres.

- 50% ASA intéressées par un regroupement d'ASA pour la simplification du fonctionnement;
- Une moitié des ASA attend de l'ADASIA conseil, représentation au niveau départemental, information;
- Désintérêt envers l'ADASIA par la moitié des ASA car pas d'actions concrètes à ce jour par manque de moyens et de dynamisme;
- Un projet sérieux de valorisation touristique;
- Pessimisme face à l'avenir des ASA : peur de la déprise agricole et de l'urbanisation.

CONCLUSION

En résumé, les caractéristiques des ASA de la classe 3 sont :

- **Petites et moyennes ASA de plaine** ou équivalentes, **très moyennement dynamiques**, autosuffisantes financièrement pour l'instant, encore actives au niveau agricole.
- Canaux assez bien entretenus, beaucoup de projets de travaux de natures diverses (cuvelage, vannes, décharges...) dont des travaux sur les prises d'eau pour palier au problème de manque d'eau (création et rénovation d'épis, forage d'appoint) .
- **Problème de déprise agricole** et augmentation de l'urbanisation avec pour conséquences des problèmes de recouvrement, un manque croissant d'implication de la part des adhérents, des problèmes d'entretien.
- Manque d'organismes ou de personnes vers qui ces ASA pourraient se tourner pour bénéficier d'un suivi et de conseils au niveau technique, juridique, administratif...
- Un projet de valorisation touristique sérieux.

CLASSE 4

Cette classe regroupe des ASA de type « grands canaux de plaine ». On retrouve ces canaux sur la plaine de la Têt en aval de Prades, sur l'aval du Tech et de l'Agly.

Ces canaux sont généralement très anciens puisque 67 % d'entre eux ont été créés entre le 10^{ème} et le 14^{ème} Siècle.

1. RESEAU

A) PRISES D'EAU

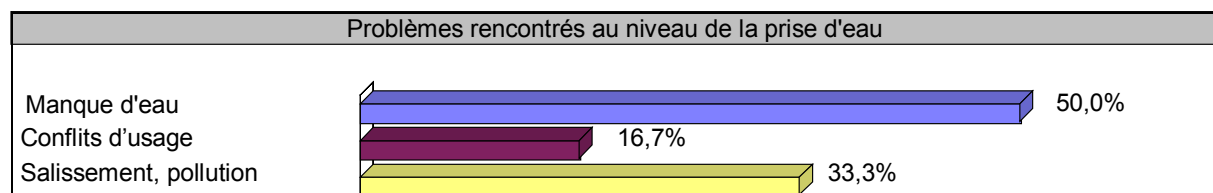
Les prises d'eau sont situées pour la grande majorité, sur les fleuves côtiers du département : Tech , Agly, Têt.

Les débits prélevés : 75% des ASA prélèvent entre 700 et 1000 l/s, les 25% restants prélevant entre 1500 et 1800 l/s. En moyenne, ces canaux prélèvent 1025 l/s, c'est-à-dire de gros débits.

45% des directeurs d'ASA se déclarent insatisfaits de la quantité d'eau et de la régularité de la ressource.

22% envisagent une modification de la prise d'eau : la moitié dans le but d'améliorer la solidité de celle-ci, l'autre moitié concernant des réfections à effectuer sur des forages.

Les problèmes cités au niveau de la prise d'eau sont les suivants :

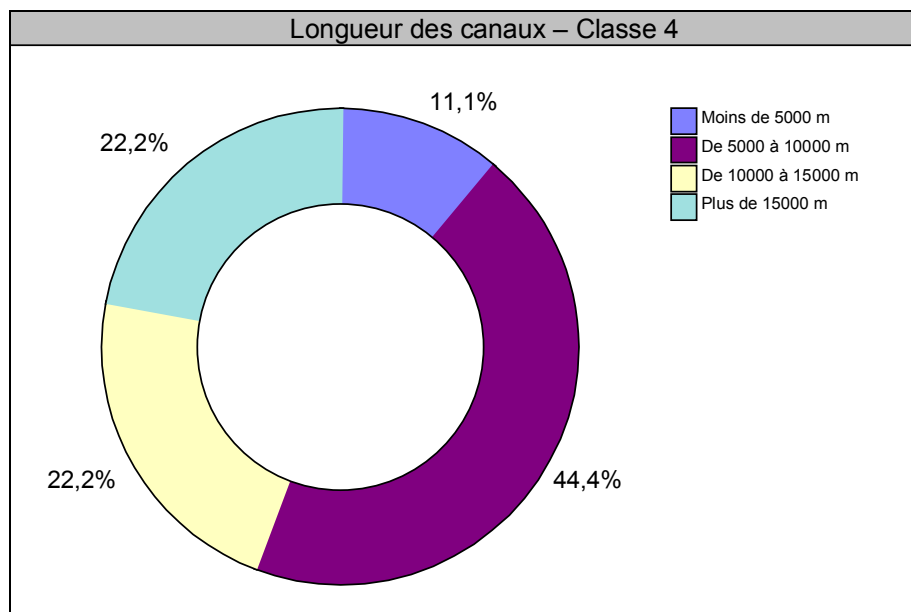


Parmi les ASA ayant des conflits d'usage au niveau de la prise d'eau, il s'agit de conflits avec les pêcheurs pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux (problèmes de débit réservé) et de problèmes avec l'alimentation en eau potable pour le $\frac{1}{4}$ restant.

Il ne s'agit pas de canaux isolés, ils font partie d'un large réseau possédant de nombreuses interconnexions. Ce sont des canaux imbriqués les uns dans les autres puisque 22% d'entre eux récupèrent de l'eau d'un canal amont, 45% déclarent avoir leur prise d'eau en commun avec d'autres canaux et 33% se rejettent dans un autre canal.

B) DIMENSIONS DES CANAUX

En moyenne, la longueur des canaux de la classe 4 est de 12 km (de 3,35 à 38 km) alors que la moyenne départementale est de 5,7 km. Ce sont donc de très longs canaux. 55% ont une longueur comprise entre 3,35 et 10 km et 45% ont une longueur comprise entre 10 et 38 km.



Minimum = 3350, Maximum = 38000
 Somme = 108850
 Moyenne = 12094,44 Ecart-type = 11050,97

En moyenne, les têtes mortes ont une longueur de 2,4 km et représentent 25% de la longueur totale du canal (moyenne départementale : 28,9%). La largeur de ces têtes mortes est en moyenne de 2,26 m (moyenne départementale : 1,39 m). 55% ont une largeur de plus de 2 mètres. On a donc à faire à des canaux larges possédant des têtes mortes de longueur classique.

C) REVETEMENTS

Cuvelage : 63% des canaux ont entre 13 et 45% de leur longueur totale cuvelée et 37% ont entre 70 et 100% de leur longueur totale cuvelée. En moyenne, 46% du canal est cuvelé.

La longueur en terre de ces canaux est en moyenne de 5%. 75% d'entre eux ont moins de 7% de leur longueur totale encore en terre.

Ce sont donc des canaux déjà bien cuvelés.

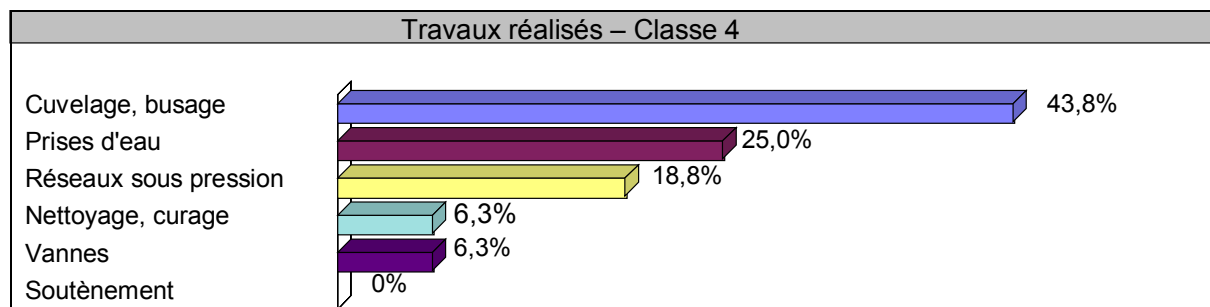
D) TRAVAUX

Cuvelage : 100% des canaux envisagent de nouveaux travaux de cuvelage : 40% pour la rénovation du réseau et 60% pour étendre le cuvelage existant. Le problème de vétusté, les risques de fuites sont souvent cités. On cuvelé en moyenne par tranche de 720 m. Pour 75% de ces canaux, le montant des travaux est estimé à plus de 220 000 francs par an. En moyenne, ce montant s'élève à 360 000 francs par an. Il semble donc que nous soyons en présence d'ASA ayant les moyens de réaliser des travaux relativement conséquents sur leurs canaux.

Au niveau des agouilles, les problèmes cités sont la vétusté et le manque d'entretien entraînant des problèmes de distribution et d'évacuation des eaux. Ces difficultés soulèvent un autre problème : celui de la déprise agricole. Les agouilles desservent parfois des terres incultes, ce qui accentue le problème d'entretien. Les adhérents ne se servant plus du canal, ils ne l'entretiennent plus. 33% des canaux souhaitent cuveler ou buser tout ou partie de leurs agouilles pour résoudre ces problèmes.

Ouvrages de régulation : 22% des ASA de la classe 4 souhaitent faire des travaux au niveau des ouvrages de régulation : 60% veulent faire une nouvelle décharge et 40% veulent rénover ou changer des vannes.

Travaux réalisés sur ces canaux au cours des 15 dernières années : cuvelage, prises d'eau, vannes, curage, réseaux sous pression.



Montant moyen des travaux : 778 000 francs (de 50 000 à 2 000 000 francs) alors que la moyenne départementale est de 384 000 francs. Ces ASA peuvent donc financer de gros travaux sur leurs canaux.

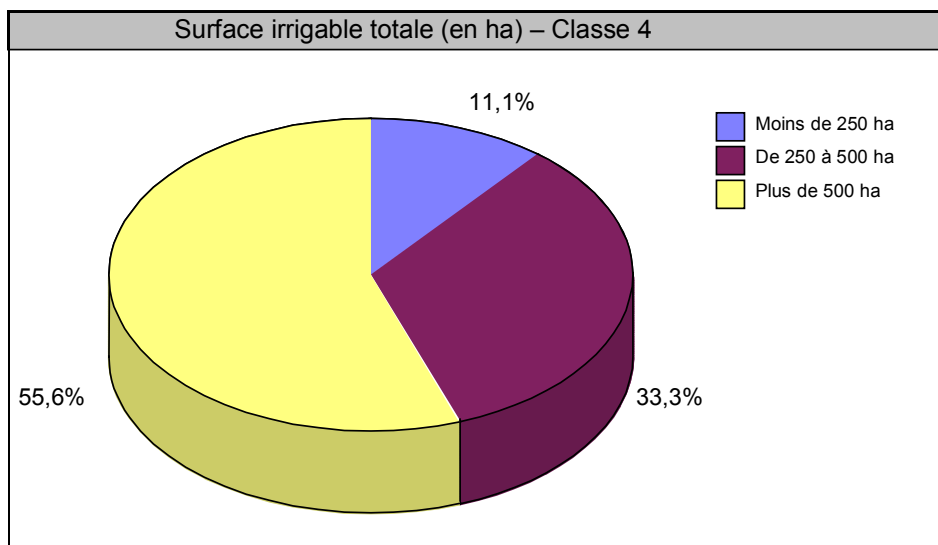
<i>Canaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Anciens et longs canaux de plaine prenant leur source dans les fleuves principaux du département. - Imbrication de ces canaux dans un vaste réseau interconnecté. - Canaux faisant régulièrement l'objet de travaux de cuvelage. - Problème d'entretien des agouilles. Souhait de les cuveler pour résoudre ces difficultés.
<i>Prise d'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gros débits prélevés. - Insatisfaction au niveau de la quantité d'eau disponible.

2. PERIMETRE

A) SURFACES

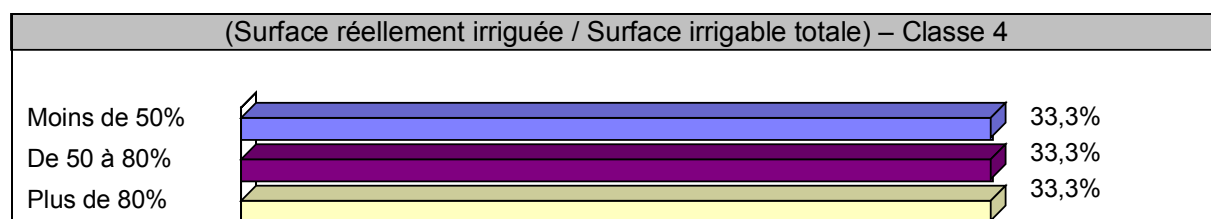
La surface totale irrigable de ces canaux est en moyenne de 660 ha (moyenne départementale 208 ha). 45% des ASA ont un périmètre allant de 195 à 300 ha et 45% entre 700 et 1000 ha. La classe 4 correspond donc à de très grands périmètres.

Surface irrigable totale (en ha)



Minimum = 195,00, Maximum = 1700,00
Moyenne = 659,34 Ecart-type = 479,67

La surface irriguée moyenne est de 360 ha. Pour 33% des ASA, la surface irriguée représente plus de 80% de la surface irrigable. Pour 33% encore, la surface réellement irriguée représente 50 à 60% de la surface irrigable et pour les 33% restant, la surface réellement irriguée est inférieure à 30% de la surface totale irrigable de l'ASA.



Ces chiffres semblent donc conforter l'hypothèse qui a été émise précédemment pour expliquer les difficultés d'entretien rencontrées sur les agouilles : certains secteurs paraissent réellement touchés par un problème de déprise agricole.

B) CULTURES

La culture principale de ces périmètres est l'arboriculture qui est présente chez 100% des ASA de cette classe, et qui est la culture la plus importante pour les 2/3 d'entre elles, mais on trouve également de la vigne et du maraîchage chez un peu plus de la moitié des ASA. Ces cultures viennent en 2^{ème} ou 3^{ème} position sur les périmètres. Il faut noter la présence relativement importante de jardins particuliers (cités par 88,9% des directeurs) et de lotissements (cités par 77,8% des directeurs).

Occupation du sol sur le périmètre irrigué

CULTURES	Fréq. cité en rang 1	Fréq. cité en rang 2	Fréq. cité en rang 3	Fréq. cité en rang 4	Fréq. cité en rang 5	Fréquence totale
Arboriculture	66,7%	22,2%	11,1%			100%
Vignes	11,1%	22,2%	22,2%			55,6%
Maraîchage		22,2%	22,2%		11,1%	55,6%
Prairies	11,1%	11,1%		11,1%		33,3%
Jardins particuliers	11,1%	22,2%	33,3%	11,1%	11,1%	88,9%
Lotissements			11,1%	66,7%		77,8%

La question est à réponses multiples ordonnées.

En moyenne, 1 mètre de canal irrigue 6,88 ares ce qui est largement au-dessus de la moyenne départementale de 2,89 ares.

67% des ASA estiment qu'il va se produire dans les prochaines années une évolution des cultures entraînant :

- une diminution des surfaces irriguées selon 45% des directeurs,
- une augmentation des terres incultes pour 34% d'entre eux,
- une augmentation des constructions selon 11%,

les deux dernières évolutions entraînant le même résultat que la première, c'est-à-dire une baisse des surfaces irriguées.

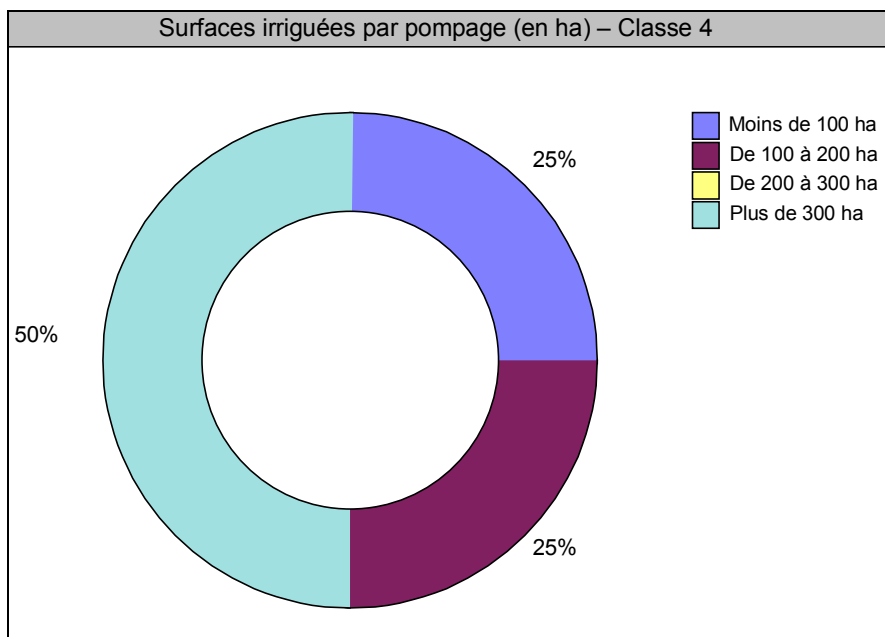
Les problèmes rencontrés au niveau du périmètre sont ceux posés par la construction de lotissements sur le périmètre : difficultés d'entretien des agouilles (les propriétaires non agricoles se sentent moins concernés), droits de passage et accès aux canaux pour l'entretien par l'ASA difficiles chez les propriétaires, accès à l'eau parfois impossible pour certains lotissements du périmètre, difficultés de recouvrement de la taxe par l'ASA...

45% des directeurs mettent le doigt sur ces problèmes et souhaitent une meilleure gestion face au bâti.

C) RESEAUX SOUS PRESSION

45% des ASA de la classe 4 possèdent un réseau sous pression. Ces stations irriguent en moyenne 220 ha.

Surfaces irriguées par pompage (en ha)



Minimum = 30,00, Maximum = 420,00
Moyenne = 220,25 Ecart-type = 173,61

On distingue deux classes d'ASA en fonction des surfaces irriguées par le système d'irrigation sous pression : la moitié des ASA possède un réseau sous pression couvrant une surface allant de 300 à 420 ha et l'autre moitié a un réseau couvrant 30 à 170 ha.

Dans tous les cas, le réseau sous pression a été créé à la demande des adhérents pour améliorer les techniques d'irrigation (gain de temps, économie d'eau, amélioration de la qualité des productions avec des apports ajustés aux besoins de la plante) suite à une insatisfaction du gravitaire. Ces réseaux ont été créés généralement dans les années 85 (excepté sur l'Agly où les réseaux sont plus récents : 1996). Ils irriguent majoritairement des vergers mais aussi des vignobles et du maraîchage. Le goutte à goutte est employé dans 58% des cas, la micro-irrigation (micro-diffusion ou micro-aspersion) dans 42% des cas.

22% des directeurs souhaitent développer le réseau sous pression existant, s'il y a de la demande dans ce sens de la part des utilisateurs, car pour eux, ce système améliore nettement l'efficacité de l'irrigation.

20% des ASA parlent de redéfinition du périmètre concernant le réseau sous pression : extension à des parcelles ne pouvant irriguer auparavant en gravitaire puisqu'elles étaient au-dessus du niveau du canal, extension du sous pression de façon générale.

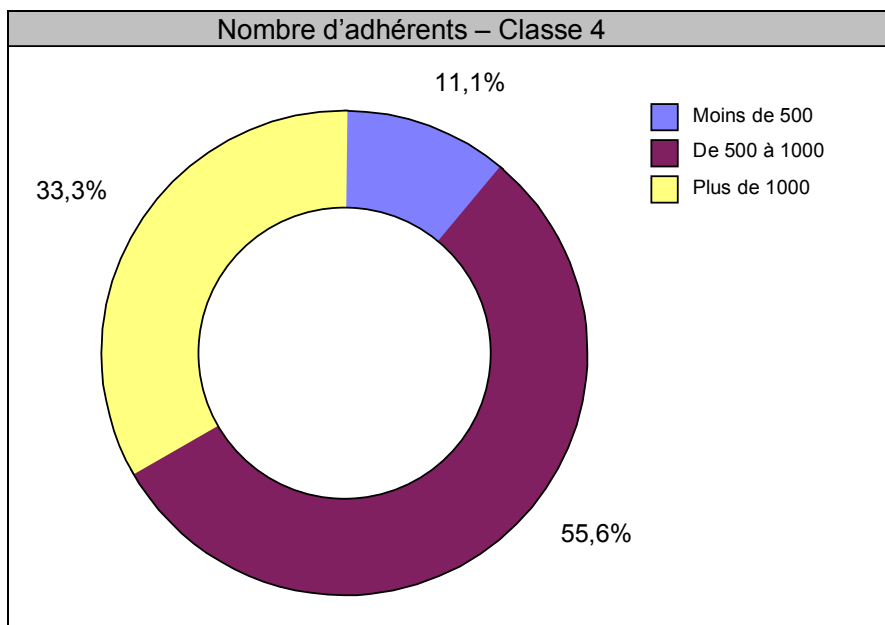
- Grandes ASA du département : périmètres très vastes.
- Présence d'un important système d'irrigation sous pression en parallèle au système gravitaire chez la moitié de ces ASA.
- Arboriculture largement majoritaire. Surfaces d'intérêt agricole majeur.
- Existence d'un problème de déprise agricole pour certaines ASA.
- Augmentation du nombre de lotissements sur les périmètres (nouveaux résidents non agricoles).
- Problèmes d'entretien au niveau du réseau découlant des deux constatations précédentes.

3. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

A) ADHERENTS

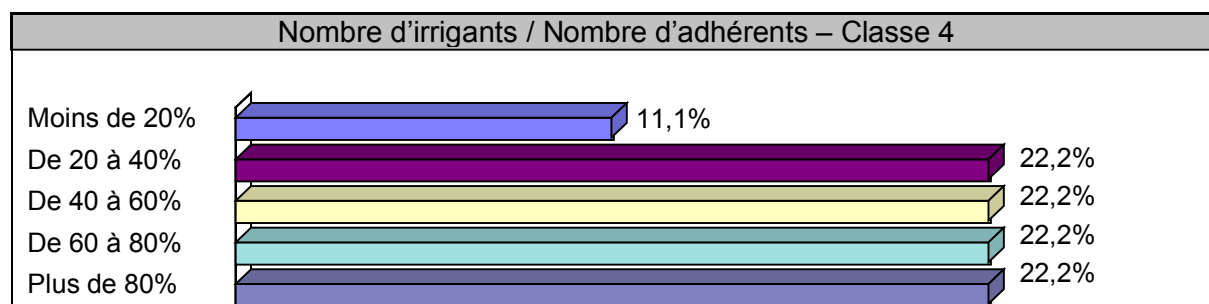
En moyenne, les ASA de la classe 4 ont 870 adhérents (moyenne départementale 210). 55,5% des ASA ont entre 500 et 1000 adhérents et 33,5% ont plus de 1000 adhérents. Ce sont donc de très grandes ASA.

Nombre de propriétaires adhérents



Minimum = 409, Maximum = 1500
Moyenne = 869,33 Ecart-type = 383,40

Selon leurs directeurs, la moitié des ASA de la classe 4 est touchée par la déprise agricole. Ce phénomène est confirmé par l'observation du nombre d'irrigants par rapport au nombre d'adhérents au sein de chaque ASA. Dans 56% des cas, le rapport « nombre d'irrigants / nombre d'adhérents » est inférieur à 60%. Pour les 44% restants, au moins 70% des adhérents irriguent réellement. On a donc effectivement un problème de déprise pour certaines des ASA.



Il faut cependant relativiser le problème : s'il est vrai que l'on peut noter quelques problèmes de réelle déprise sur certains secteurs de plaine (notamment à l'aval du Tech), il faut par ailleurs souligner le fait que sur l'Agly, à l'aval de Caramany, les chiffres des irrigants restent faibles par rapport au nombre d'adhérents pour une raison autre que la déprise agricole. Le secteur est en effet en pleine mutation, on passe petit à petit de la vigne AOC qu'il est interdit d'arroser à des cépages améliorateurs irrigables, ce qui prend un certain temps. Le nombre d'irrigants est donc pour l'instant faible mais il est amené à augmenter.

B) VIE ADMINISTRATIVE

En moyenne, les ASA de la classe 4 ont 7 syndicats (entre 4 et 13).

90% des ASA possèdent un garde-vanne et une secrétaire. Les ASA ne font pas appel à des employés temporaires ou à des employés de mairie. Elles ont les moyens financiers de rémunérer leurs propres employés permanents.

Dans 90% des cas, la présence des adhérents aux assemblées générales est jugée insatisfaisante par les directeurs. On note donc un investissement très faible de la part des adhérents à la vie de l'ASA.

Dans 33% des cas, le directeur souligne le problème de sa succession à la tête de l'association, succession que personne ne veut reprendre. On rencontre d'ailleurs ces difficultés de succession chez les ASA ayant des problèmes de déprise agricole ; les directeurs craignent de voir passer leurs ASA aux mains des communes après leur départ, vu le manque de motivation général.

45% des ASA ont passé une convention :

- avec la commune, essentiellement au sujet des zones bâties, pour 58% (la commune s'engage à payer les taxes des lotissements appartenant au périmètre),
- avec une usine ou une société hydroélectrique pour 42% (l'usine peut utiliser l'eau du canal, elle reverse à l'ASA en contrepartie, un pourcentage sur la production et assure l'entretien de la prise d'eau).

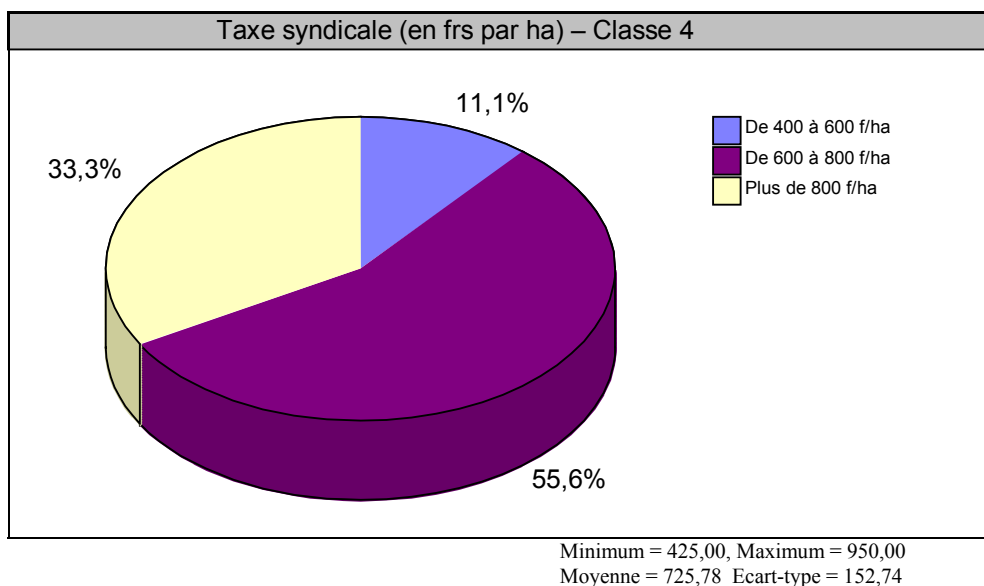
Certaines ASA ont des arrangements avec les communes concernant les eaux pluviales (dédommagements versés à l'ASA sous forme financière en contrepartie du rôle évacuateur du canal) mais cela n'est jamais officialisé sous forme de convention. La commune n'a donc pas de responsabilité officielle en cas par exemple d'inondation. L'ASA reste seule responsable alors qu'il n'est pas de son ressort d'évacuer les eaux pluviales.

Toutes les ASA de la classe 4 possèdent une assurance pour le canal, le plus souvent chez Groupama. Cependant, ces contrats ne couvrent pas tout et notamment ne couvrent pas les dégâts des eaux (inondations...) ni les accidents survenus à des promeneurs sur le canal. La couverture n'est donc pas très étendue et le directeur est systématiquement désigné comme responsable lors d'incidents (même si les inondations ont pour origine les eaux pluviales, d'où l'importance pour les canaux de passer des conventions avec les communes pour que celles-ci assurent le rôle d'évacuation qui est de leur responsabilité).

C) ASPECTS FINANCIERS

La taxe syndicale s'élève en moyenne à 725 francs/ha (entre 425 et 950 francs/ha) alors que la moyenne départementale est de 580 francs/ha.

Valeur de la taxe syndicale



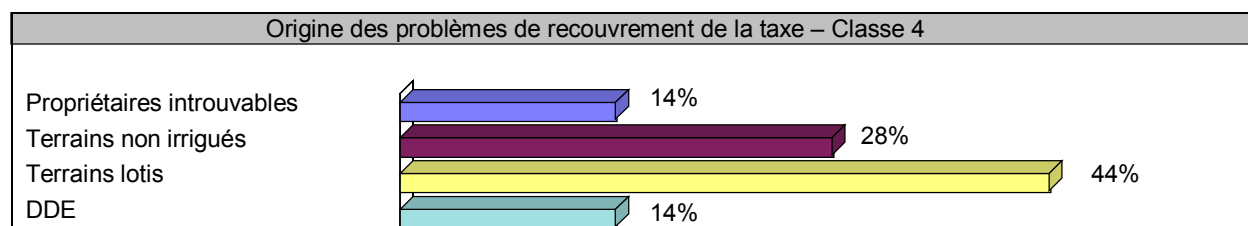
La valeur élevée de cette taxe par rapport à la moyenne départementale peut s'expliquer par la présence, chez 90% des ASA de cette classe, de garde-vannes permanents qu'elles doivent rémunérer.

Par ailleurs, il convient d'ajouter pour les adhérents rattachés au système d'irrigation sous pression, une taxe de 900 à 2130 F/ha selon l'ASA (en moyenne : 1457 f/ha).

Il existe un problème de recouvrement de la taxe chez 55% des ASA :

- dans 28% des cas, les problèmes surviennent pour des terrains qui ne sont pas irrigués, les propriétaires ne veulent pas payer pour un service qu'ils n'utilisent pas,
- dans 44% des cas, ce sont les terrains lotis qui refusent de payer pour la même raison,
- dans 14% des cas, les propriétaires sont introuvables suite à des successions,
- dans 14% des cas, il est signalé des problèmes avec la DDE qui possède des routes sur le périmètre de certaines ASA mais qui refuse de s'acquitter de la taxe due.

On a donc un problème de recouvrement des rôles assez général, même si la part des taxes non perçues dépasse rarement 10% du total des rôles.



65% des ASA concernées par le problème engagent des procédures pour récupérer l'argent et les mènent jusqu'au bout mais 35% ne donnent pas de suite et ont un comportement laxiste sur ce sujet.

En résumé, les problèmes rencontrés par la classe 4 sont :

- difficultés pour le suivi administratif du parcellaire,
- problèmes avec les nouveaux résidents non agricoles qui refusent de payer le rôle.

Budgets : 67% des ASA ont des recettes provenant des taxes syndicales supérieures à 288 000 francs. Le budget moyen (rôles 98) est de 430 000 francs. La moyenne départementale est de 118 000 francs. Il s'agit donc d'ASA ayant de gros budgets.

Subventions : en moyenne, les subventions de fonctionnement pour la classe 4 ont été en 1998 de 47 270 francs (moyenne départementale : 17 700 francs) et les subventions d'investissement de 120 000 francs (moyenne départementale : 43 000 francs). Ces ASA sont donc très soutenues. Vus leurs budgets, elles sont capables de recevoir des subventions conséquentes puisqu'elles peuvent assurer sans problème les 20% d'autofinancement. Gros budgets et subventions importantes permettent donc de réaliser de gros travaux de rénovation ou de modernisation.

Dépenses : en moyenne, en 1998, ces ASA ont dépensé 370 000 francs pour l'entretien de leur réseau d'irrigation (moyenne départementale : 90 000 francs) et au minimum 210 000 francs. Elles ont dépensé en moyenne 158 000 francs pour des travaux de rénovation (moyenne départementale : 46 000 francs).

Ces fortes sommes sont permises par les gros budgets de ces ASA et peuvent aussi s'expliquer en partie par l'existence de réseaux sous pression qui représentent un investissement lourd et un entretien plus coûteux que pour de l'irrigation gravitaire.

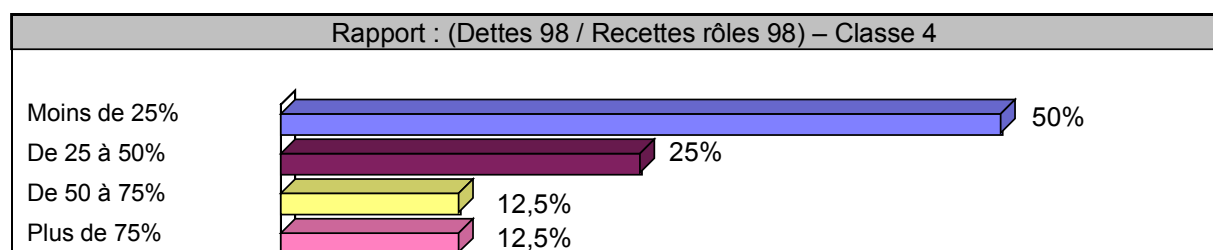
D'autre part, ces canaux étant très longs par rapport à la moyenne départementale, le poste des dépenses d'entretien et de rénovation prend automatiquement plus d'importance. Il faut également rappeler que toutes ces ASA possèdent au moins un garde-vanne qu'il faut rémunérer.

En moyenne, le rapport « dépenses d'entretien 98 / recettes provenant des rôles 98 » = 1,35. Le poste « entretien » représente une grosse charge par rapport aux budgets des ASA.

Dettes : les charges financières sont en moyenne de 53 570 francs par ASA et par an (moyenne départementale : 15 600 francs), les remboursements des emprunts en capital sont en moyenne de 81 660 francs (moyenne départementale : 20 000 francs). Les budgets permettant de gros emprunts, les ASA ont des dettes relativement importantes.

Le rapport « dettes 98 / recettes provenant du rôle 98 » = 66%. Le remboursement des emprunts correspond annuellement à 66% des recettes générées par le rôle, ce qui est important. Cependant s'il existe 25% des ASA pour lesquelles ce pourcentage est compris entre 56 et 375, tirant donc les chiffres vers le haut, pour 75% des ASA, c'est-à-dire pour la majorité, ce pourcentage est inférieur à 30.

En réalité, les quelques ASA ayant des endettements supérieurs à 100% des recettes générées par le rôle, sont des ASA pour lesquelles la relation avec la perception se passe plutôt mal. Les directeurs ne sont pas informés de la situation financière malgré leurs demandes et se lancent donc dans des travaux plus ou moins conséquents sans réellement savoir s'ils le peuvent vraiment. En effet, il ressort d'une façon générale de l'enquête que 38% des directeurs trouvent que les retours d'information de la perception quant à la situation financière de leur ASA sont insuffisants.



Minimum = 6,23, Maximum = 375,52
Moyenne = 66,48 Ecart-type = 125,93

Excédent financier et résultat de clôture : l'excédent financier 98 est en moyenne de + 203 300 francs, ce qui est élevé par rapport à la moyenne départementale de 45 500 francs. On va de - 78 869 francs à + 940 974 francs. Si 12% des ASA ont un excédent négatif en 98 (cf. ASA ayant un fort endettement consécutif à un pilotage en aveugle par rapport à la situation financière), 55% dégagent un excédent de plus de 10 000 francs.

Le résultat de clôture est en moyenne de 586 400 francs (moyenne départementale : 145 000 francs). Il va de 33 500 francs à 1 754 426 francs. Malgré de gros remboursements d'emprunts, ces ASA se portent plutôt bien et ont une situation financière relativement saine pour la majorité. La situation financière globale de la classe 4 est donc satisfaisante.

<i>Adhérents</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Très grand nombre d'adhérents. - Phénomène de déprise agricole confirmé mais concernant certaines ASA seulement.
<i>Vie administrative</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers suffisants pour rémunérer du personnel permanent et notamment des garde-vannes. - Désintérêt des adhérents pour les assemblées générales. - Quelques problèmes de succession du directeur. - Existence de conventions avec les communes pour les zones bâties mais jamais pour le pluvial, malheureusement pour les ASA dont les canaux jouent pourtant un rôle important d'évacuation des eaux (problèmes de responsabilité en cas d'accidents...).
<i>Aspects financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Taxes syndicales très élevées. - Problèmes de recouvrement de la taxe syndicale avec les lotissements et les nouveaux résidents non agricoles. - Gros budgets permettant de financer d'importants travaux. - Fortes dépenses de rénovation ou de modernisation des réseaux. - Dettes et remboursements relativement pesants dans l'équilibre financier. - Situation financière globale satisfaisante.

4. FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

A) TOUR D'EAU

Toutes les ASA appliquent un tour d'eau et 45% d'entre elles appliquent des mesures spéciales en cas de pénurie :

- application plus rigoureuse du tour d'eau dans 50% des cas,
- restriction sur le tour d'eau habituel pour 25%,
- instauration d'un système de priorités pour 25%.

On peut noter par ailleurs que 11% des ASA envisagent un changement de leur tour d'eau dans le but de l'assouplir (davantage de liberté pour les utilisateurs en évitant d'imposer des heures fixes mais en mettant plutôt à disposition l'eau pendant une certaine période sur un secteur donné).

B) ENTRETIEN

67% des ASA ne stoppent pas le fonctionnement du canal pendant l'hiver. Celles qui l'arrêtent, le font entre Novembre et Mars. C'est à ces mêmes périodes que l'entretien du canal est réalisé. Dans 95% des cas, l'entretien du canal est effectué par un employé de l'ASA (généralement par le garde-vanne). Pour 5%, l'ASA fait appel à l'aide de la commune. L'entretien des agouilles est quant à lui à la charge des adhérents.

Au niveau technique, les problèmes soulevés sont :

- des problèmes d'entretien des agouilles pour 33% des ASA, ce qui va en partie de pair avec le problème de déprise agricole de certaines associations (diminution des terrains non irrigués, augmentation des terrains lotis),
- un tour d'eau pas toujours vraiment respecté pour 11% des ASA.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Souhait d'un assouplissement du tour d'eau qui n'est pas toujours respecté.</i>- <i>Entretien du canal réalisé par les garde-vannes.</i>- <i>Entretien des agouilles non réalisé par les adhérents qui en ont la charge.</i> |
|---|

5. DIVERS

Rôles extérieurs à l'irrigation : 55% des canaux de la classe 4 participent à l'alimentation de sources, de nappes ou de puits ainsi qu'au maintien de la verdure environnante sur leur secteur.

Tous les canaux de cette classe récupèrent également les eaux pluviales et quelquefois celles de lotissements, mais comme il a été vu au niveau des conventions, ce rôle n'est jamais officiel, ce qui laisse reposer toute responsabilité en cas d'inondations sur les ASA. 10% des canaux fournissent de l'eau à une usine hydroélectrique.

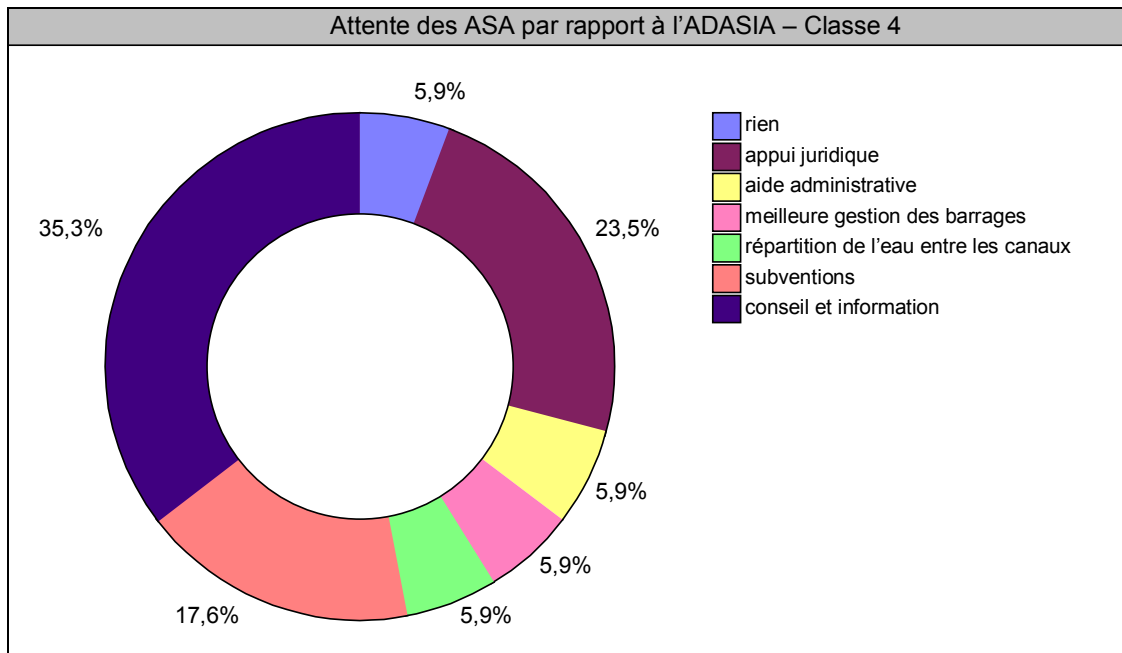
Par ailleurs, certains directeurs émettent le souhait d'une valorisation touristique de leur canal. Au niveau architectural, de nombreux ouvrages remarquables ont en effet été cités : moulins, ponts et tunnels anciens, siphons, cascades, canal en lui-même. Ces canaux ont donc un intérêt touristique potentiel réel.

Formation : 55% des ASA souhaiteraient une formation pour leur personnel ou leurs syndics, de type juridique essentiellement mais aussi en gestion ou encore en informatique.

Regroupement : 45% des ASA seraient intéressées par un regroupement avec des ASA voisines dans le but de simplifier leur fonctionnement et de mettre en commun leur personnel.

Pollution : 33% des directeurs parlent d'un problème de pollution au niveau de leur canal : les gens prennent les canaux pour des poubelles, ils y jettent tout et n'importe quoi.

Attentes par rapport à l'ADASIA :



Avenir :

A la question : « Comment pensez-vous que votre ASA va évoluer dans l'avenir et comment doit-elle évoluer pour assurer sa pérennité ? » les directeurs de la classe 4 ont répondu :

- il faut rester indépendants des communes au niveau gestion et essayer de se regrouper avec d'autres ASA,
- les agriculteurs qui gèrent ces réseaux sont en train de disparaître, les présidents ne trouvent plus toujours de successeurs, il y a peu de solutions, les ASA risquent de passer aux mains des communes,
- les ASA sont indispensables, il faut que les jeunes se mobilisent.

- *Nombreux rôles des canaux en dehors de l'irrigation agricole : alimentation de sources, de nappes, maintien d'un environnement vert, récupération et évacuation des eaux pluviales.*
- *Souhait d'une valorisation touristique des canaux.*
- *Problèmes de pollution des canaux par des déchets encombrants.*
- *Directeurs intéressés par des formations pour leur personnel et leurs syndicats au niveau juridique, informatique ou gestion.*
- *Directeurs intéressés par un regroupement éventuel avec d'autres ASA de leur secteur afin de mettre en commun personnel et moyens financiers.*
- *Attente de conseils et d'information de la part de l'ADASIA. Les ASA ressentent essentiellement un besoin au niveau juridique.*
- *Peur de voir les ASA passer aux mains des communes suite à la déprise agricole dans certains secteurs et au manque de motivation des jeunes.*

CONCLUSION

Cette classe comprend les ASA dont les caractéristiques majeures sont :

- **Grandes ASA de plaine** : canaux très longs, périmètres très vastes, très grand nombre d'adhérents, débits prélevés importants. Présence de **systèmes d'irrigation sous pression** en parallèle au gravitaire pour la moitié des ASA. Arboriculture largement majoritaire. **Surfaces d'intérêt agricole majeur.**
- **Moyens financiers importants** : taxes syndicales élevées, gros budgets permettant de financer de grands travaux. Fortes dépenses pour la rénovation ou la modernisation des réseaux. Endettement assez conséquent mais situation financière globale satisfaisante. Moyens financiers suffisants pour rémunérer du personnel permanent. Garde-vannes qui entretiennent le canal.
- Peu de dynamisme de la part des adhérents pour participer à la vie de l'ASA. Problème de déprise agricole pour certaines ASA. Problème d'entretien des agouilles. Problèmes de recouvrement de la taxe syndicale avec les lotissements.
- Nombreux rôles des canaux extérieurs à l'irrigation : alimentation de sources, de nappes, maintien d'un environnement vert, récupération et évacuation des eaux pluviales.
- Les ASA ressentent essentiellement un besoin de soutien au niveau juridique.

SYNTHESE

SYNTHESE

On a donc pu distinguer quatre types différents d'ASA sur le département. Au travers de la description qui vient d'être faite, nous avons vu qu'à l'intérieur de chaque classe, les ASA sont caractérisées par des spécificités communes, qu'entre classes les besoins en travaux hydro-agricoles diffèrent mais finalement, on remarque que toutes les ASA connaissent des problèmes et des difficultés identiques.

1. Quatre types d'ASA sur le département

- Les ASA de la classe 1 sont des petites ASA de montagne dont la vocation agricole a quasiment disparu et pour lesquelles les très faibles moyens financiers paralysent toute possibilité de travaux de rénovation du canal. Ces ASA survivent grâce à la motivation des quelques utilisateurs restant.
- Les ASA de la classe 2 sont des ASA de montagne de grande taille, encore actives au niveau agricole même s'il existe un problème de déprise latent. Elles réalisent beaucoup de travaux pour maintenir les canaux malgré de petits budgets. Elles connaissent des endettements importants mais bénéficient pour la plupart d'un fort soutien des communes.
- Les ASA de la classe 3 sont les petites et moyennes ASA de plaine, encore actives au niveau agricole mais qui subissent un phénomène important de déprise en même temps qu'une forte poussée de l'urbanisation. Elles réalisent régulièrement des travaux sur leurs canaux et ont un équilibre financier correct mais fragile.
- Les ASA de la classe 4 sont les grandes ASA de plaine, équipées d'importants réseaux d'irrigation sous pression en parallèle du système gravitaire. Elles sont très actives au point de vue agricole, malgré quelques problèmes ponctuels de déprise, et possèdent d'importants moyens financiers qui leur permettent de réaliser de gros travaux de rénovation sur les canaux. Leur endettement est relativement important mais leur situation financière reste saine.

2. Récapitulatif des travaux envisagés par classe

Classe 1 :

- besoin de prises d'eau solides pour se protéger contre les crues,
- besoin de cuvelage pour simplifier l'entretien mais peu d'argent et accès difficile, donc très peu de travaux réalisés,
- création ou rénovation d'ouvrages de régulation envisagée par un tiers des directeurs,
- souhait de créer des bassins de stockage pour assurer une ressource d'eau en été,
- problèmes de protection des villages traversés par le canal par rapport aux fuites et aux inondations.

Classe 2 :

- réalisation de travaux de type cuvelage sur les canaux pour en simplifier l'entretien (ces travaux sont permis grâce à une aide financière très présente des communes ainsi qu'à des subventions importantes entraînant tout de même un fort endettement),
- souhait de continuer à cuveler,
- création ou rénovation d'ouvrages de régulation envisagée par les 4/5^{ème} des directeurs,
- souhait de créer des bassins de stockage pour assurer la ressource en eau qui manque chaque été,
- existence de petits réseaux sous pression individuels et volonté de faire maître des projets de plus grande envergure, notamment en utilisant le relief naturel (mise sous pression par dénivellation),
- coût élevé des travaux et difficultés d'entretien (accès difficile et grande longueur des canaux).

Classe 3 :

- sentiment général d'un manque d'eau,
- travaux envisagés au niveau des prises d'eau pour essayer d'améliorer le captage,
- financement de travaux sur les canaux mais au prix d'un équilibre financier très fragile,
- souhait de continuer à cuveler,
- réseau secondaire très mal entretenu mais pas de projet immédiat pour y remédier,
- création ou rénovation d'ouvrages de régulation envisagée par un tiers des directeurs,
- existence de petits réseaux sous pression fonctionnant moyennement.

Classe 4 :

- insatisfaction par rapport à la quantité d'eau disponible,
- nouveaux travaux de cuvelage envisagés, les canaux sont déjà bien cuvelés mais les moyens financiers et les subventions touchées permettent la réalisation de nombreux travaux,
- réseau secondaire très mal entretenu : souhait de le cuveler,
- création ou rénovation d'ouvrages de régulation envisagée par un quart des directeurs,
- existence de grands réseaux sous pression et volonté de les étendre s'il existe une demande.

- Il en ressort finalement que les ASA de toutes ces classes ont tendance à vouloir cuveler autant que possible leurs canaux pour en simplifier l'entretien. Ce qui les différencie, ce sont leurs moyens financiers.

- De façon générale, la plaine se plaint d'un manque d'eau (classes 3 et 4). Cette constatation cache en fait, la plupart du temps, un reproche des directeurs vis à vis de la gestion des barrages de Vinça et Caramany.

- On peut également remarquer que les projets de retenues sont plutôt localisées en montagne (classes 1 et 2) sur des rivières secondaires. Ces barrages ont pour but de régulariser la ressource et de palier au manque récurrent d'eau en période d'été.

- Enfin, on ne trouve des projets de réseaux d'irrigation sous pression que chez les ASA dynamiques de plaine et de montagne (classe 2 et 4).

3. Problèmes récurrents chez les ASA

Au travers de la description des classes que nous venons de faire, il apparaît qu'un certain nombre de problèmes se retrouvent au sein de tous les groupes d'ASA. Ces problèmes sont les suivants :

1. La déprise agricole : elle touche avec plus ou moins de force l'ensemble des secteurs du département. Le monde agricole connaît aujourd'hui une conjoncture particulièrement difficile et notamment dans les filières fruits et légumes largement représentées dans les Pyrénées Orientales.
2. L'augmentation des constructions sur des terrains faisant partie du périmètre des ASA : les terres laissées par les exploitants sont souvent reprises par des « non agricoles ». De nombreux lotissements se créent, les habitants ne comprennent pas pourquoi ils doivent une taxe à l'ASA (ils deviennent adhérents malgré eux) alors que la plupart du temps ils n'ont même pas accès à l'eau du canal, les constructeurs n'ayant pas prévu le raccordement.
3. Les difficultés de recouvrement de la taxe : ce problème est la conséquence en grande partie des deux premiers. Les personnes qui n'utilisent pas ou plus l'eau du canal refusent de s'acquitter de la taxe syndicale. Il existe aussi des problèmes de recouvrement suite à des difficultés de suivi des propriétaires lors de successions : les ASA ne réussissent pas toujours à retrouver le nouveau propriétaire des parcelles léguées. Il est fréquent que ces nouveaux propriétaires vivent en dehors du département et parfois même à l'étranger.

4. Les problèmes d'entretien du réseau secondaire du canal : ils sont également la conséquence des problèmes 1 et 2. Le nettoyage des agouilles est habituellement à la charge des propriétaires mais lorsqu'ils n'ont pas l'utilité du canal parce qu'ils sont non agricoles ou parce qu'ils n'exploitent plus leurs parcelles, ils n'assurent plus du tout l'entretien du réseau. Cela implique évidemment des difficultés de distribution et d'évacuation des eaux pour les autres utilisateurs du canal. Face à cela, les ASA ont adopté différents comportements : soit elles laissent faire et la situation ne peut que se dégrader, soit elles prennent en charge cet entretien et supportent le surcoût que cela engendre, soit elles engagent une entreprise de nettoyage pour effectuer le travail et refacturent aux propriétaires le coût de l'intervention (ce qui peut provoquer bien sûr quelques conflits...)
5. Les personnes qui s'occupent des canaux vieillissent et la relève est difficile à trouver du côté des jeunes.
6. Il existe un problème majeur de responsabilité des directeurs vis à vis des canaux : ils sont systématiquement tenus pour responsables lors d'accidents survenus sur les canaux ou lors d'inondations provoquant des dégâts. Les assurances proposées sur le département sont très variables au niveau de la couverture procurée. Il faut donc bien se renseigner et comparer les offres car très peu d'assureurs proposent davantage qu'une responsabilité civile. D'autre part, les inondations pouvant induire des dégâts au niveau des villages sont souvent provoquées par les eaux pluviales qui se jettent dans les canaux mais qui devraient normalement être récupérées par des réseaux d'évacuation relevant de la responsabilité des communes. Les directeurs d'ASA n'ont donc pas à être tenus pour responsables, c'est aux mairies d'assurer l'évacuation des eaux pluviales ou de reconnaître leur responsabilité en cas d'inondation par les canaux d'irrigation. A ce titre, il serait souhaitable que les communes passent des conventions avec les ASA pour reconnaître officiellement le rôle d'évacuation des eaux pluviales des canaux et pour accepter la responsabilité des dégâts en cas d'inondation, comme cela est en train de se faire entre la commune de Saint Estève et le canal du Vernet et Pia.
7. Les statuts et les règlements sont mal adaptés aux situations et aux utilisations actuelles des canaux et des ASA. Il y a une lourdeur administrative ressentie largement par les directeurs.
8. Les directeurs expriment le besoin d'un appui au niveau départemental, de nature juridique, technique ou administrative. Ils souhaitent être mieux renseignés par exemple sur la législation pouvant les concerner mais ils aimeraient aussi pouvoir échanger leurs expériences entre ASA pour essayer de solutionner les problèmes qu'ils rencontrent.

Il existe donc tout un ensemble de problèmes communs aux ASA du département et il semblerait que l'ADASIA (Association Départementale des Associations Syndicales d'Irrigation et d'Assainissement), censée fédérer les ASA du département, soit la structure la plus à même de leur apporter une aide et éventuellement des solutions. Pour cela, il faut bien sûr qu'elle s'en donne les moyens.

CONCLUSION

En définitive, les ASA du département des Pyrénées Orientales peuvent être regroupées en quatre classes en fonction à la fois de leur taille et de leur répartition géographique. Malgré les différences fondamentales qu'il existe entre ces quatre types d'ASA, il apparaît clairement que des problèmes communs entravent les canaux dans leur fonctionnement : augmentation du bâti, déprise agricole, manque d'implication des adhérents, problème de responsabilité juridique, d'entretien du réseau par manque de finances. Ces syndicats fonctionnent en 2000 avec des statuts et des règlements de 1800 !

D'autre part, les canaux ont plus qu'une simple fonction d'irrigation dans un paysage. Ils participent notamment à l'évacuation du pluvial lors de crues, au maintien d'un environnement vert, d'activités agricoles en zone défavorisée, les infiltrations entretiennent le niveau des nappes, ils présentent un potentiel de valorisation touristique précieux etc.

Il est donc primordial de conserver ce patrimoine en permettant aux ASA de traverser cette période délicate. Pour cela, une aide financière pour les travaux d'entretien des canaux, la sécurisation de la ressource et la modernisation des techniques d'irrigation est indispensable. Aider ces ASA dans leur fonctionnement technique, administratif, leur procurer un suivi et des services de conseil l'est tout autant. C'est dans cette optique qu'ont été évalués les besoins de ces ASA pour les 7 ans à venir, à la fois dans un souci de réalisme et d'efficacité.

Il reste que les ASA, confrontées à la mauvaise conjoncture des productions du département, vont devoir trouver des solutions rapides à leurs problèmes, peut-être en passant par la valorisation de la diversité des rôles joués par les canaux.

ANNEXES